



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2026

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE
DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, s'est réunie en séance plénière dans la salle de l'Assemblée de l'Hôtel du Département, le jeudi 25 juin 2026 à 9 h 11, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame SELLÈS pour procéder à l'appel.

Mme SELLÈS, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Membres présents :

Mme ACHARD ; Mme ALMOSTER-RODRIGUES ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT ; M. AUZEMÉRY ; M. BARRY ; M. BÉGOUT ; M. BOISSERIE ; M. BOST ; Mme BOURDEAU ; M. BUSSIÈRE ; M. CUBERTAFOND ; Mme DEBOURG ; M. DESTRUHAUT ; M. ESCURE ; Mme GENTIL ; M. GÉRAUDIE ; Mme GUILHAT-BARRET ; M. JOUANNY ; Mme LARDY ; M. LEBLOIS ; M. MALET ; Mme MANUS ; Mme MARCOUX-LESTIEUX ; M. MIGUEL ; Mme MORIZIO ; Mme NÉGRIER ; M. NOUHAUD ; M. OSTROWSKI ; Mme PAULET ; M. PIRONNEAU ; Mme PLAZZI ; M. RAYMONDAUD ; Mme SELLÈS ; Mme TLEMSANI ; Mme TROUBAT ; Mme TUYÉRAS ; M. VEYRIRAS ; Mme YILDIRIM.

Membres excusés :

M. ALLARD, excusé pour la journée, a donné pouvoir à Mme TUYÉRAS ;
Mme LALOGÉ, excusée pour la journée, a donné pouvoir à M. DESTRUHAUT ;
M. LARCHER, excusé pour la journée, a donné pouvoir à Mme MANUS ;
Mme LHOMME-LÉOMENT, excusée pour la journée, a donné pouvoir à M. MALET.

En préambule, M. LE PRÉSIDENT attire l'attention des conseillers départementaux sur le livre de recettes déposé sur les pupitres qui rassemble 30 recettes élaborées par les chefs cuisiniers des collèges du département. Il précise que cette initiative, intitulée « *La cantine fait sa cuisine* », a pour objectif de valoriser les nouvelles pratiques culinaires en vigueur dans les collèges, fondées sur l'utilisation de produits locaux.

Il ajoute qu'à l'occasion de la publication de ce livre, une cérémonie a été organisée en l'honneur des chefs et de leurs équipes, afin de les remercier et les encourager à poursuivre dans cette voie. Il estime que le métier de chef de cuisine est en pleine évolution et mérite d'être valorisé. Il annonce également que le livre sera remis à chaque élève de quatrième, un niveau ciblé dans l'espoir de susciter des vocations et d'encourager les jeunes à s'orienter vers ces métiers.

M. LE PRÉSIDENT informe ensuite l'Assemblée départementale qu'elle est saisie de deux motions d'urgence, la première concernant l'entreprise Legrand et la seconde l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Il appelle la commission du règlement, présidée par Madame YILDIRIM en l'absence de Monsieur BARRY, à se réunir afin de se prononcer sur le caractère d'urgence de ces motions.

La séance est suspendue à 9h16.

La séance reprend à 9h18.

M. LE PRÉSIDENT, en réponse à une observation de Monsieur BUSSIÈRE qui regrette que les motions n'aient été transmises que le matin même, précise que le règlement stipule que les motions doivent être déposées sur son bureau au début de la séance, ce qui a été fait en temps et en heure, à la différence des vœux qui doivent être envoyés la veille.

Il se tourne ensuite vers Madame YILDIRIM pour connaître la décision de la commission de règlement sur le caractère d'urgence des motions.

Mme YILDIRIM confirme que le caractère d'urgence a été reconnu par la commission du règlement pour les deux motions.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame YILDIRIM et demande à la première commission, présidée par Madame AUPETIT-BERTHELEMOT, de se réunir pour examiner la motion relative à l'entreprise Legrand, et à la cinquième commission, présidée par Madame GUILHAT-BARRET, de se réunir pour examiner la motion relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La séance est suspendue à 9h20.

La séance reprend à 9h34.

MOTION D'URGENCE RELATIVE A LEGRAND

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT pour la présentation de la motion concernant la société Legrand.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT indique que cette motion, portée par les groupes Socialistes et apparentés et ADS-PCF, a suscité d'intenses débats au sein de la première commission et que la commission propose une légère modification de la première phrase. Mme AUPETIT-BERTHELEMOT donne lecture de la motion ainsi modifiée.

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Rappelant que Legrand est un groupe industriel français dont le siège social est situé à Limoges, qu'il figure parmi les leaders mondiaux dans le secteur des

installations électriques, que le groupe est coté au CAC 40 et qu'il a réalisé 1,2 Md€ de bénéfices nets en 2025 et un chiffre d'affaires de 9,5 Md€ ;

S'alarmant du projet de redéploiement industriel structurant, annoncé par le groupe Legrand début juin dernier, qui doit déboucher sur la cessation progressive des activités de production sur 4 sites français, dont un en Haute-Vienne, celui de Châlus ;

Souligne que cette annonce, de par son caractère subit, a suscité de nombreuses réactions d'incompréhension, il n'y a eu aucune concertation avec les salariés et aucune information préalable aux élus et aux acteurs du territoire ;

Partage l'inquiétude des salariés, des habitants et des élus concernés, d'autant que trois usines ont déjà été fermées en 2024 et que celle du site de Valprod à Limoges doit cesser son activité cette année ;

Entend que le groupe Legrand doit consolider ses positions et se donner les moyens d'accélérer sur la transition énergétique et numérique, et qu'il fait face au recul du marché du bâtiment, comme l'a indiqué son PDG ;

A bien conscience qu'une entreprise privée reste maître de ses choix ;

Insiste sur le fait que ce projet de fermeture suscite des interrogations tant pour les 68 salariés inquiets de leur devenir et pour leurs familles que pour la commune et l'intercommunalité qui ont réalisé de nombreux investissements pour renforcer l'attractivité de ce territoire ;

Met l'accent sur le fait qu'une telle décision intervient dans un contexte économique fortement dégradé, ce qui pénalise en priorité les départements comme le nôtre ;

Estime que la perte d'un outil industriel n'est pas sans conséquence pour les communes touchées, que ce soit pour le maintien des services publics, pour les commerces ou encore le milieu associatif ;

S'inquiète de l'aggravation du sentiment d'abandon des habitants des zones rurales qui va en découler en dépit des politiques de revitalisation menées par le Conseil départemental ;

Souligne que les collectivités locales ne peuvent être appelées à la rescousse pour gérer les conséquences de décisions privées dont elles ne sont ni responsables ni comptables et pour lesquelles elles ne disposent ni des outils ni les moyens de se substituer à l'État ;

Demande au ministre délégué chargé de l'Industrie que les services de l'État soient pleinement mobilisés pour accompagner le reclassement des salariés et pour favoriser de nouvelles activités économiques au sein du bassin de vie de Châlus. »

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT précise que ce texte a été adopté à l'unanimité des membres de la première commission.

M. LE PRÉSIDENT remercie Mme AUPETIT-BETHELEMOT et cède la parole à Monsieur BOISSERIE.

M. BOISSERIE, conseiller départemental du canton concerné, rapporte qu'une réunion s'est tenue la semaine précédente à la préfecture avec des représentants de l'entreprise Legrand et plusieurs élus.

Il relate que l'aspect social et le reclassement des salariés y ont été abordés. Ce reclassement impliquera des déplacements quotidiens vers Limoges ou d'autres sites du groupe, ce qui suscite de nombreuses questions parmi les salariés, bien que Legrand prenne certainement cet aspect en compte.

M. BOISSERIE indique que les élus présents ont été choqués par le mépris de l'entreprise Legrand à l'égard des enjeux d'aménagement du territoire. Les conséquences du projet de redéploiement pour Châlus et les communes environnantes s'annoncent très importantes, y compris en cas de reconversion du site.

S'appuyant sur des expériences passées dans d'autres communes de la Haute-Vienne, comme Saint-Yrieix-la-Perche, M. BOISSERIE estime qu'une solution de reconversion ne permet jamais de retrouver des conditions équivalentes à celles de l'activité précédente et juge qu'il sera très difficile de trouver une entreprise susceptible d'employer 70 salariés dans ce secteur.

En outre, il souligne que ce départ aura nécessairement des répercussions sur les commerces, les écoles, le collège et la vie locale dans son ensemble. Emanant d'un groupe comme Legrand, qui ne se trouve nullement en difficulté économique, cette décision est jugée profondément regrettable par les élus qui s'efforcent de maintenir un tissu commercial, artisanal et industriel sur leurs territoires.

M. BOISSERIE déplore que Legrand, d'un claquement de doigts et sans concertation, ait décidé de fermer cette usine. Selon lui, la décision prise par l'entreprise est irrévocable, en dépit des réunions organisées.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOISSERIE et déclare partager sa déception. Il cède ensuite la parole à Monsieur BOST.

M. BOST indique avoir également participé à la réunion en préfecture évoquée par Monsieur BOISSERIE. Il qualifie la décision de « brutale et incompréhensible », d'autant plus que la communauté de communes avait investi ou devait investir 700 000 euros pour aménager l'accès au site, et que Legrand y avait également réalisé d'importants travaux. Il relate que les représentants de Legrand ont été interrogés sur la raison de la fermeture et qu'ils ont éludé la question en invoquant une décision nationale.

En revanche, M. BOST souligne que l'entreprise s'est engagée à tout mettre en œuvre pour que les 70 salariés soient traités de manière humaine et dans le respect de la législation. Il note que des demandes de départ à la retraite et de départs volontaires ont d'ores et déjà été recensées.

De plus, M. BOST précise que Legrand s'est engagé à mettre en place un dispositif de transport pour que les salariés de Châlus puissent demain se rendre sur le site de Limoges. Il en appelle toutefois à la vigilance sur ce point.

En outre, M. BOST indique que Legrand a l'intention de vendre le bâtiment de Châlus, mais identifier un acquéreur disposé à réinvestir ce très grand bâtiment s'annonce cependant difficile. M. BOST exprime donc la crainte que le site ne devienne une friche industrielle, ce qui représenterait une triste perspective pour Châlus.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOST et donne la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS complète les propos précédents en abordant les investissements des collectivités et les dommages humains que pourrait entraîner le projet.

Elle observe que les collectivités seraient légitimement fondées à demander le remboursement des aides publiques versées à Legrand, car celles-ci visaient à maintenir l'emploi. Elle soulève plus largement la question des aides publiques attribuées, au niveau national, à des entreprises bénéficiaires, cotées en bourse, pratiquant l'optimisation fiscale et qui procèdent néanmoins à des licenciements. Elle soutient qu'une telle situation est inacceptable à l'heure où l'argent public est indispensable au financement de la rénovation énergétique des bâtiments et au maintien des services publics. Mme TUYÉRAS ajoute avoir été atterrée par les propos tenus la veille par la ministre de Santé, qui lui semblent relever de la « langue de bois ».

Mme TUYÉRAS poursuit en estimant que la décision prise par Legrand lui semble la traduction même du « capitalisme » : un système qui met des personnes au chômage et les plonge dans une détresse profonde sans en mesurer la portée.

Mme TUYÉRAS rappelle l'exemple de l'entreprise Albany à Saint-Junien où, dans le contexte des élections présidentielles, tous les candidats avaient promis qu'une telle situation ne se reproduirait plus. Or, force est de constater que, dans les faits, cette situation se répète. À Saint-Junien, il ne restait que douze salariés à reclasser dans un bassin d'emploi qui, bien que fragile, offrait encore des opportunités.

Elle ajoute que la situation est encore plus fragile dans certains territoires de la Haute-Vienne, comme l'a confirmé la veille le Comité départemental pour l'emploi. Cette fragilité est due au manque d'emplois, à une industrialisation insuffisante, mais aussi aux difficultés de mobilité, qu'il s'agisse de l'accès aux transports publics ou de la capacité à posséder et utiliser un véhicule personnel.

Mme TUYÉRAS s'interroge sur le sort des salariés s'ils ne peuvent être reclassés ou se déplacer pour travailler. Ceux-ci se retrouveront au chômage après une période de transition. Ne pas prendre clairement conscience de la difficulté dans laquelle cette décision plonge les salariés concernés et leurs familles constitue, selon elle, une faute « presque criminelle ».

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame TUYÉRAS et relève que les trois interventions convergent.

Il souligne que la décision de Legrand a des impacts à la fois sur le plan social et sur celui de l'aménagement du territoire. Il se rappelle de l'engagement du président de la République en faveur de la réindustrialisation du pays, qui paraît bien difficile à tenir si on laisse partir les industries existantes.

M. LE PRÉSIDENT souligne que le maintien d'un tissu économique en territoire rural est un enjeu fondamental, et que c'est précisément cet enjeu qui n'a pas été suffisamment pris en compte par Legrand, malgré les travaux réalisés sur le site. Il regrette évidemment cette décision de quitter la partie rurale du département, qui concerne 70 salariés et autant de familles.

Il précise en outre qu'aucun argent public n'a été versé directement à la société Legrand, entreprise du CAC 40. Des fonds publics ont cependant été investis dans l'aménagement de l'accès depuis la route nationale 21 à la zone d'activité desservant la société Legrand ainsi que d'autres entreprises. Compte tenu de ces travaux, M. LE PRÉSIDENT note donc qu'il n'existait aucun obstacle matériel au maintien de l'activité sur place.

M. LE PRÉSIDENT indique avoir échangé avec les élus locaux, dont le Maire de Châlus, dès l'annonce de la nouvelle mais constate que la décision prise est irrévocable.

Il déplore à son tour la brutalité de la méthode employée, qui ne tient pas compte des conséquences terribles du projet pour un territoire où les investissements dans les écoles ou les collèges sont effectués dans la perspective de maintenir les effectifs. La suppression de ces emplois fait naître des craintes pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT, avant de céder la parole à Monsieur DESTRUHAUT, conclut en indiquant que si la motion est votée à l'unanimité, elle constituera la position officielle de la collectivité départementale.

M. DESTRUHAUT qualifie la situation d'incompréhensible et d'insupportable. Il note que Legrand est une entreprise qui dégage des bénéfices considérables, ce dont on pourrait en soi se réjouir. Cependant, cette entreprise, dont le siège social est situé dans le département, procède à cette fermeture tout en assurant contractuellement une rentabilité à ses actionnaires. C'est la raison pour laquelle la situation actuelle lui semble tout simplement insupportable.

M. DESTRUHAUT estime que, face à cette situation, le sens de l'action se trouve remis en cause, ce qui va exactement à l'encontre de ce qu'attendent les concitoyens. Selon lui, l'incompréhension que suscitent de telles décisions prises par les « dirigeants » nuit à la société dans son ensemble, car elle peut conduire à des comportements que chacun est susceptible ensuite de regretter.

M. DESTRUHAUT appelle par conséquent à une réflexion plus approfondie avant de prendre ces décisions qui n'auront que des conséquences négatives.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur DESTRUHAUT et cède la parole à Monsieur BOST.

M. BOST ajoute qu'au cours de la réunion évoquée un peu plus tôt, il a été demandé aux représentants de Legrand s'ils considéraient que les collaborateurs de Haute-Vienne étaient moins performants que ceux du Doubs, où l'entreprise investit 26 M€ dans une usine, tout en réalisant d'autres investissements dans un autre département. Il indique que Legrand n'a apporté aucune réponse à cette question, lui opposant une fin de non-recevoir.

M. LE PRÉSIDENT estime que cette fin de non-recevoir était prévisible, la décision ayant été annoncée sans préavis précisément pour éviter tout échange en amont.

Il soumet ensuite la motion au vote.

La motion d'urgence relative à Legrand est adoptée à l'unanimité.

MOTION D'URGENCE RELATIVE AUX AESH

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame GUILHAT-BARRET pour la présentation de la seconde motion.

Mme GUILHAT-BARRET remercie M. LE PRÉSIDENT et donne lecture de la motion telle que validée par la cinquième commission.

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Rappelant que le 9 juin dernier, à l'occasion de la journée nationale de mobilisation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ces derniers se sont mobilisés ;

Dénonce les conditions d'emploi difficiles dans lesquels ils travaillent, certains accompagnent plusieurs élèves, parfois en même temps, et sont parfois mobilisés dans plusieurs établissements différents ;

Rappelle que les AESH sont recrutés par l'Éducation nationale, le plus souvent pour un contrat de droit public en CDD de trois ans, conformément à la circulaire 2019-90 et que la majorité sont des femmes ;

Souligne que la plupart des AESH travaillent à mi-temps, alors que beaucoup voudraient accéder à un plein temps, qu'ils ne sont pas fonctionnaires, et veulent un statut ;

Précise que ces derniers sont un maillon essentiel pour que les élèves en situation de handicap puissent mieux s'intégrer dans les classes et suivre la même scolarité que leurs camarades ;

Déplore que la situation des AESH continue à se dégrader (temps incomplets, non-renouvellements, non-prise en compte de leurs besoins de formation et de leur demande d'obtention d'un statut pérenne), alors que le nombre d'enfants en situation de handicap ne cesse de croître (+ 31 % en cinq ans dans l'Académie de Limoges) ;

Reste particulièrement attentif à la situation des 900 AESH que compte la Haute-Vienne, même si ces derniers sont placés sous l'autorité de l'Éducation nationale ;

Insiste sur l'engagement sans faille de ces professionnels qui est indispensable à la réussite de l'école inclusive, une politique souvent mise en lumière et dont fait état l'actuel gouvernement ;

Demande au ministre de l'Éducation nationale de prendre en considération les attentes légitimes des AESH : une formation professionnelle de qualité initiale et continue sur le temps de travail, spécifique et qualifiante, la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins, une revalorisation immédiate des salaires et la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour les AESH.

Estime que la bataille des AESH dépasse en réalité la seule question statutaire : elle pose celle des moyens accordés à l'éducation et, plus largement, aux services publics. »

Mme GUILHAT-BARRET précise que les membres présents de la cinquième commission ont adopté ce texte à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame GUILHAT-BARRET et estime que l'Éducation nationale devrait revoir la manière dont chaque jeune est accompagné. Ayant connu une époque où l'élève était placé au centre du système éducatif, il souhaite que ce soit le jeune qui occupe cette place.

M. LE PRÉSIDENT développera ce point lorsque sera abordé le rapport relatif aux aides à la jeunesse. Il considère que le système éducatif français doit être repensé : un jeune apprend à l'école, mais aussi en dehors, et différemment selon son profil. Selon lui, l'école doit offrir les mêmes chances à tous et reconnaître les qualités de chacun, y compris celles qui s'expriment en dehors de la réussite scolaire stricto sensu.

M. LE PRÉSIDENT estime que certains profils sont aujourd'hui difficiles à accompagner. Il évoque l'exemple des enfants sourds, pour qui un accompagnement a été obtenu jusqu'à la fin du primaire, mais sans qu'aucune prolongation ne soit prévue au collège, ce qui est difficilement acceptable pour les parents.

Après avoir échangé avec l'Éducation nationale et la rectrice au niveau local, M. LE PRÉSIDENT pense que cette dernière fera le nécessaire pour que cet accompagnement soit étendu et la remercie par conséquent d'avoir pris cette demande en compte.

Selon lui, aucun élève ne doit être laissé de côté et l'Éducation nationale, en partenariat avec d'autres acteurs et en reconnaissant le travail de chacun, se doit de prendre en considération l'évolution et les apprentissages de tous les élèves. Les AESH sont des acteurs essentiels dans le système scolaire français.

Il donne la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS qualifie de « honte » pour la société et l'Éducation nationale le refus d'accorder un statut moins précaire aux personnes qui accompagnent les enfants en situation de handicap.

Elle souligne que ces professionnels sont majoritairement des femmes travaillant à temps partiel et se trouvant elles-mêmes dans une situation de grande précarité. Exercer un métier au contact d'êtres humains tout en étant soumis soi-même à cette précarité rend la vie beaucoup plus difficile.

Mme TUYÉRAS déplore la manière dont l'école inclusive est mise en œuvre et dont sont traités les enfants en situation de handicap ou présentant des besoins éducatifs particuliers.

Mme TUYÉRAS souligne que le nombre de lits en Instituts médico-éducatifs (IME) et de places en Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) diminue, tandis que les classes de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont surchargées, ce qui génère de véritables souffrances pour les enfants concernés et leurs familles.

Dans ce contexte, Mme TUYÉRAS note donc que la situation de l'apprentissage en France n'est pas étonnante. Alors que le handicap a été érigé en « cause nationale », il serait grand temps, selon elle, que les gouvernements tiennent parole et réorientent vers ces besoins l'argent des profits et des impôts

M. LE PRÉSIDENT soumet la motion au vote.

La motion d'urgence relative aux AESH est adoptée à l'unanimité.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante.

« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Nous sommes le 25 juin, nous sommes réunis pour une plénière non budgétaire, et j'ai envie de vous parler d'un récit quelque peu accablant, comme l'intense chaleur qui nous rôtit ces derniers jours, l'histoire d'une aridité qui gagne tous les segments de notre vie.

Natif du Limousin, une terre de résistance, de valeurs et d'entreprise, le pays de l'eau et de l'arbre, je vois se déliter ce qui faisait notre force collective sous l'assaut de réalités sur lesquelles nous aimerions avoir davantage prise. J'associe à ce constat les élus qui nous ont précédé et salue la mémoire de Raymond RIBAUD, Conseiller général du Dorat, dont le décès nous a été communiqué début juin.

Les territoires ruraux comme la Haute-Vienne sont impactés par les dérives du capitalisme ultralibéral et les errances de la mondialisation économique qui, en 2026, montre un triste spectacle :

- montée fulgurante des inégalités avec des écarts de richesse et de situation considérables qui démultiplient les difficultés des plus fragiles ;
- abandon des politiques volontaristes d'aménagement derrière un discours de communicant qui voudrait faire croire le contraire ;
- renoncement face aux lobbies ;
- perte de sens qui affecte frontalement les jeunes générations en quête d'espérance face à l'avenir bouché que la lecture de l'actualité leur promet ;
- incapacité à assumer des choix de longue portée pourtant nécessaires pour endiguer, ici et maintenant, ce que nous redoutons demain pour la planète et nos sociétés.

Ce récit dont je veux vous parler s'écrit dans les fractures territoriales qui divisent notre pays que l'on désigne de manière imagée par la notion de désertification, comme une aridité qui gagne et empêche l'idée même de vie.

Déserts médicaux, déserts bancaires, déserts médiatiques, déserts industriels, déserts scolaires, désert de la pensée, j'ai envie d'ajouter...

L'ordre du jour que nous allons suivre aujourd'hui aborde comme un *leitmotiv* cet assèchement du réel que notre collectivité - avec les moyens contraints qui sont les siens - essaie de tenir à distance, pour ne pas dire « essaie de conjurer ».

Je voudrais dire un mot d'abord sur les déserts médiatiques.

Vendredi dernier, nous étions, à l'appel du Club de la presse du Limousin, réunis au pied de l'arbre de la Liberté au jardin Victor Thuillat. Le mot d'ordre de ce rassemblement était de dénoncer les attaques faites au droit à l'information et à la liberté de la presse.

Localement, plusieurs situations appellent notre vigilance.

Je veux faire référence au plan social qui se noue actuellement à Centre France et pour lequel notre journal *Le Populaire* va payer un lourd tribut alors même qu'il est le titre en moins mauvaise situation économique à l'échelle du groupe.

Les représentants du personnel m'ont alerté mi-avril. J'ai œuvré à l'adoption d'une résolution au niveau des Départements de France pour la défense de la Presse quotidienne régionale (PQR) et la lutte contre les déserts médiatiques.

Centre France n'est pas le seul groupe de presse concerné. Partout dans l'Hexagone, on constate un recul de l'information de proximité dont le modèle économique est menacé par l'évolution des habitudes de lecture et la concurrence de médias alternatifs, en particulier gratuits et numériques, avec une mainmise des plateformes qui pompent toute valeur ajoutée.

Je veux le redire dans cette Assemblée politique, ce recul est à corrélérer avec la santé démocratique des territoires : plus un territoire dispose de médias actifs, plus la participation électorale, la confiance institutionnelle et l'engagement citoyen s'en trouvent renforcés.

À l'inverse, comme l'a étudié la Fondation Jean Jaurès, les territoires en voie de désertification médiatique voient progresser la dépendance aux réseaux sociaux, au détriment d'une information vérifiée et contextualisée, et enregistrent un recul sensible des comportements civiques et de la participation démocratique.

Au pied de l'arbre de la Liberté, ont également été évoquées la situation des radios associatives qui subissent un amoindrissement de leur financement, entraînant des licenciements et celle des pigistes, qui peinent désormais à vivre de leur plume.

Je voudrais dénoncer aussi la scandaleuse commission d'enquête sur la neutralité de l'audiovisuel public menée à charge par un triste oiseau, que je ne souhaite pas citer, en mal de renommée et affrété par la galaxie BOLLORÉ.

Habilement instrumentalisées, les conclusions de cette commission ont précédé la publication de trois scénarios « disruptifs » pour l'avenir de France Télévisions par la direction de l'opérateur public. Ils ont tous pour points communs de vouloir tailler dans les effectifs, les antennes et les missions d'intérêt général.

À titre d'illustration, le scénario 3, communiqué par les organisations syndicales, signifie l'enterrement de France 3 avec la disparition pure et simple de la mission de proximité de l'audiovisuel public.

À ce stade, je voudrais dénoncer la censure dont a fait l'objet un journaliste de France 3 Limousin dans un reportage de la chaîne à propos, précisément, des attaques faites à l'audiovisuel public. C'est une alerte non négligeable, un retour à l'ORTF qui doit nous alarmer.

Je voudrais dire un mot à présent sur les déserts médicaux.

Les chiffres sont connus et ne cessent d'augmenter d'année en année : 26 millions de patients vivent dans un désert médical, et 6,5 millions n'ont pas de médecin traitant. Cette situation perdure au détriment de la mise en place d'une politique de prévention, réelle et équitable. Cela se traduit par un pourcentage inquiétant : 36 % des Français ont déjà renoncé à se soigner faute de pouvoir obtenir un rendez-vous.

Nous avons plusieurs fois adopté des vœux pour mettre en garde le Gouvernement sur le recul de la présence médicale en Haute-Vienne, notamment dans le nord du département. Les causes sont multiples, mais les effets bien réels. Alors que la Haute-Vienne était plutôt bien classée grâce à l'attractivité de son CHU notamment, elle voit comme d'autres territoires le nombre de médecins généralistes et de spécialistes diminuer au fil des départs en retraite.

Comme dans d'autres départements, on voit fleurir les banderoles sur les ronds-points à l'entrée des bourgs pour signifier « Ici, on cherche un médecin. Ici, on cherche un dentiste », comme une bouteille à la mer à l'efficacité toute relative.

À ce titre, je veux saluer la proposition de loi transpartisane contre les déserts médicaux du député socialiste Guillaume GAROT. Actuellement examiné au Sénat, ce texte veut instaurer le principe de non-installation d'un nouveau médecin en zone suffisamment dotée, sauf en cas de départ à la retraite d'un praticien en activité.

Il entend aussi rétablir la participation de tous les médecins à la permanence de soins. C'est une initiative à soutenir.

Dans le cadre de notre plan santé, nous accompagnons l'investissement des communes dans leurs projets d'ouverture de maison pluridisciplinaire de santé. Mais nous voulons aller plus loin, en fidélisant des professionnels sur le territoire.

C'est l'une des mesures, que nous vous proposons d'adopter ce matin, qui permettra d'attribuer des bourses à de futurs médecins, dentistes et vétérinaires (ceux qui se spécialisent dans les animaux de rente) s'ils s'engagent à exercer en Haute-Vienne.

C'est un point de la délibération consacrée à la jeunesse qui vient compléter les mesures que nous avons déjà mises en place pour accompagner les enfants, les collégiens, les étudiants et les familles. J'y reviendrai.

J'ai évoqué également les déserts bancaires. Là encore, nous avons émis un vœu dans notre hémicycle alertant sur le phénomène de fermeture d'agences locales et la disparition des points de distribution, et son corollaire imposé de l'extinction de l'argent liquide, catastrophique pour les moins aisés. Ce désengagement bancaire a de lourdes conséquences pour les populations les moins digitalisées, qui s'exposent à un risque d'isolement et à une réduction de l'accès aux services bancaires qui est indispensable à leur vie quotidienne. La fracture numérique est à prendre en compte face à ce désengagement des banques dans les territoires.

Autre facteur déterminant : la dépendance à la voiture pour accéder à de l'argent liquide comme à tous types de service d'ailleurs. Dans un contexte perturbé par l'inflation, l'augmentation du prix du carburant et le réchauffement climatique, devoir faire entre 20 à 30 minutes de voiture pour s'approvisionner devient inenvisageable. C'est pourtant le quotidien de nombreux Haut-Viennois et Haut-Viennoises.

En début de séance, nous avons évoqué la désertification industrielle à travers la motion que nous venons d'adopter. L'annonce faite par le Groupe Legrand de fermer son site de production de Châlus a été un coup de tonnerre pour les salariés, les habitants et les élus, alors que l'entreprise engrange des profits par ailleurs.

Ce déclin durable de l'activité productive dans nos territoires laisse derrière lui des zones fragilisées économiquement, socialement et politiquement.

Car c'est sur ce terreau du renoncement et du délaissement que grandissent la colère et la détestation des élites économiques et dont se nourrissent les extrêmes sans pour autant apporter de solutions concrètes au désarroi des populations.

Il est primordial de créer des îlots de prospérité dans les territoires ruraux, correspondant à des bassins de vie, car de manière vertueuse, l'activité entraîne l'activité et l'activité, oui, c'est la vie.

J'ajouterais que l'égalité des territoires – consacrée par notre Constitution – doit se manifester enfin. C'est ce que nous attendons d'une République décentralisée et déconcentrée et que nous voyons constamment barré dans les faits.

Cette remarque, quelque peu désabusée, me fait une transition toute trouvée vers ce que je qualifie de « désert de la pensée », de défaite de la pensée pour rendre hommage à l'historien et résistant Marc BLOCH, dont la dépouille ainsi que celle de son épouse viennent d'être transférées au Panthéon.

Par « désert de la pensée », je veux désigner un appauvrissement des idées et une absence de dialogue. Je sens comme un vent de renonciation et d'élucidation du réel alors que nos contemporains, notamment les jeunes générations, sont dans une quête éperdue de sens.

Je veux l'illustrer à différents degrés.

Au plan international, nous vivons au rythme des foudrises de Donald TRUMP et des initiatives aléatoires que lui suggère son cerveau dérangé. Embarqués malgré nous dans un jeu de chamboule-tout dont les conséquences se traduisent en vies humaines et en perte de chances pour les populations du monde.

La guerre en Iran déclenchée et pilotée par le milliardaire a provoqué un choc énergétique mondial qui s'est traduit, en France, par une flambée des prix des carburants et de l'énergie, sapant directement le pouvoir d'achat des ménages, notamment des plus vulnérables.

Au plan national, à un an des Présidentielles, le danger est grand de voir la campagne confisquée par des enjeux tactiques, empêchant la confrontation des idées et la recherche de solutions sur des thèmes majeurs, comme l'éducation, la santé, le vieillissement, ou les crises économiques et environnementales. Or, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réelle confrontation des différents projets de société. Comme je le dis souvent, un programme de gauche, ce n'est pas un programme de droite, et encore moins d'extrême droite.

Cette dernière, je veux le redire, s'illustre dans le champ des idées par l'exclusion, les anathèmes, les raccourcis et prospère sur les inégalités sociales et territoriales.

Au plan local, enfin, je dénonçais, lors de la précédente plénière, l'inversion des valeurs, avec une campagne municipale corrosive qui a laissé des traces jusque dans notre Assemblée, ce que je regrette.

Ainsi, je formule le vœu que la droite républicaine reste républicaine et que les corps intermédiaires restent dans leur registre : conseiller leurs adhérents plutôt que vitupérer et menacer.

Je voudrais maintenant aborder les dossiers à l'ordre du jour qui témoignent d'une stratégie départementale intégrée et articulée autour de trois

pilliers : les transitions écologiques, la cohésion sociale et la résilience institutionnelle (c'est-à-dire la capacité de notre collectivité à continuer à agir dans un contexte budgétaire adverse que l'on doit malgré tout assumer).

Certains rapports résonnent singulièrement avec l'actualité bioclimatique. Je pense notamment à la délibération sur la ressource en eau, à celle sur le schéma des ENS et à celle concernant l'étang de la Pouge. Dans un contexte d'assèchement des sols et des cours d'eau, ces trois rapports sont une illustration de notre politique en faveur de la vie et du vivant.

Le rapport sur l'eau, comme sur les ENS, était attendu. Le premier détaille notre feuille de route 2027-2036 autour de quatre axes prioritaires : la gestion durable des milieux, la sécurisation de l'eau potable, la gouvernance et la tarification, la communication et sensibilisation du grand public.

Le second fait le point sur les 750 hectares d'ENS haut-viennois avec la perspective de relancer la dynamique de réseau, de créer, d'animer une charte graphique et un site dédié, et de labéliser la forêt des Loges, dont le Département acquiert une grande partie.

Alors que le gouvernement est pointé du doigt pour le manque de moyens mis sur l'adaptation au changement climatique et qu'il réduit l'écologie au second rang, nous, nous en faisons une priorité en Haute-Vienne. Je suis fier d'être un président de Département qui permet cela : de transformer l'expérience en conscience.

Notre souci pour l'environnement est renforcé par notre attachement à la prise en compte des vulnérabilités. L'un ne va pas sans l'autre. Les personnes les plus pauvres sont, on le voit, les premières affectées par la dégradation de l'environnement. Cela devient particulièrement évident en période de canicule. Si nous ne pouvons pas réguler la température, nous devons néanmoins agir et protéger.

Les rapports de la commission 5 montrent à nouveau notre engagement en faveur des solidarités.

Le premier est dédié à l'évaluation à mi-parcours du pacte départemental des solidarités que nous avons conclu en 2024. Les premières conclusions sont plutôt positives et valident l'intérêt de la réorganisation de nos professionnels dite « Territo 2025 ». À l'époque, la création des Référents éducatifs de prévention (REP) et leur déploiement avaient suscité du scepticisme. Ils sont, en quelque sorte, ici validés.

J'attire également votre attention sur le rapport consacré à la Protection maternelle infantile. Il confirme ce que je viens de développer, la pénurie du personnel qui doit assurer des missions indispensables pour le bon état sanitaire des populations se fait criante. Une étude de l'INSEE, publiée en avril 2025, met en lumière une augmentation nationale de la mortalité infantile qui a atteint 4,1 ‰.

La Haute-Vienne se situe dans les trois dernières places du classement des départements, hors DOM, avec 4,2 ‰. La moyenne de la Nouvelle-Aquitaine est de 3,3 ‰. Un groupe de travail et une analyse des chiffres sont en cours avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Cette situation est à replacer dans le contexte de pénurie de médecins traitants.

Chers collègues,

Comme je le disais précédemment, la lutte contre l'absence de médecins est une des mesures phares de notre plan jeunesse avec la proposition d'aider les jeunes professionnels de la santé à s'installer en milieu rural ou en milieux sous-dotés, ce qui aura par ailleurs l'avantage de les rassurer sur leur avenir. Tout le monde y gagne.

Dans un contexte sociétal marqué par l'instabilité et l'incertitude, par l'horreur des faits divers et les violences faites aux enfants, grandir et appréhender l'âge adulte nécessite, en Haute-Vienne comme ailleurs, un accompagnement des acteurs publics.

Les sources d'inquiétudes principales des jeunes sont le pouvoir d'achat, les inégalités sociales et la protection de l'environnement. Cependant, les jeunes se montrent majoritairement optimistes face à leur avenir. Afin de conforter ce sentiment, il est nécessaire de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie.

La délibération qui vous est proposée fait état de toutes nos aides en direction de la jeunesse et la complète avec de nouvelles formes d'accompagnement, comme la prise en charge du montant de l'examen du Code de la route, le coup de pouce au pouvoir d'achat en septembre prochain, ou encore l'aide au projet des lycéens.

Cet étayage par la collectivité a vocation à couvrir un large public, depuis les bébés, le début de l'âge scolaire jusqu'aux ados, et aux premières années de la vie active.

Le troisième pilier de notre stratégie départementale est, j'ai envie de dire, notre capacité à résister aux multiples injonctions, restrictions, coupes, interdictions, gels, projets de réformes divers et variés, ordres, contrordres, contractualisations bâillons qui nous tombent dessus.

S'il existait une coupe du monde des tracasseries de Bercy, à n'en pas douter, la France aurait déjà sa troisième étoile !

Ce troisième pilier, c'est ce que j'appelle notre résilience institutionnelle. Elle s'adosse à une gestion prudentielle de l'argent public avec une vision saine de l'avenir.

À l'heure où nos concitoyens attendent des services publics de qualité et des infrastructures modernisées, le Département met en place des mesures raisonnées et efficaces. Elles sont réfléchies collectivement et tiennent compte de tous les enjeux, y compris l'enjeu financier. Nous savons qu'elles ont un coût, mais nous savons aussi gérer nos arbitrages.

Pour conclure, je veux introduire le rapport de la commission de synthèse portant sur la dynamique des dépenses sociales des Départements au regard de leurs ressources.

Trois inspections générales (Inspection générale de l'administration (IGA), Inspection générale des finances (IGF) et Inspection générale des affaires sociales (IGAS)) y ont travaillé ces derniers mois. Le Département de la Haute-Vienne faisait partie du panel étudié.

Dans leur mission d'objectivation, ces instances de contrôle et d'évaluation reconnaissent qu'il existe « *un déséquilibre financier structurel* » au sein des Départements.

La dégradation de la situation financière des Départements observée entre 2022 et 2024 est imputable à la dynamique des dépenses sociales, ainsi qu'à la baisse des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ce que nous savions déjà...

Elle révèle également le déséquilibre financier structurel des Départements depuis 2012, lié au caractère contraint de leur budget.

Les dépenses sociales des Départements augmentent en effet de façon particulièrement dynamique depuis 2022 et les leviers dont ils disposent pour les maîtriser sont limités.

Les trois inspections constatent elles-mêmes qu'aujourd'hui, le dialogue entre l'État et les Départements en matière de dépenses sociales n'est ni satisfaisant ni à la hauteur des enjeux. La situation du Département de la Haute-Vienne illustre parfaitement ces difficultés.

Les dépenses sociales des Départements augmentent, certes, et les leviers dont ils disposent sont de plus en plus limités, certes. Mais nous ne renonçons pas à chercher et à inventer des solutions au bénéfice de la population qui nous a fait confiance. Comme nous ne cessons pas, au sein du groupe de gauche de Départements de France, de faire valoir la nécessité de disposer d'un panier de recettes adaptées au rôle et aux missions de solidarité des Départements, essentielles pour la cohésion du pays et son avenir.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et je passe la parole aux responsables des groupes politiques. »

ALLOCUTION DE MONSIEUR BUSSIÈRE

M. BUSSIÈRE prononce l'allocution suivante, au nom du groupe Union de la Droite, du Centre et Indépendants.

« Monsieur le Président,
Chers collègues,
Mesdames, messieurs,

Je souhaite commencer mon propos par un sujet d'actualité au cœur de l'indignation collective. En effet, c'est une série noire qui ne s'arrête pas. Semaine après semaine, nous apprenons avec effroi des nouveaux faits accablants de violences et d'agressions sexuelles sur des mineurs.

Aujourd'hui, ces drames confrontent notre société à une responsabilité capitale, celle de la protection des enfants. Or celle-ci est indéniablement déficiente dans notre pays.

Bien que la majorité des sévices se passent dans la sphère familiale, les récentes révélations nous montrent que ce phénomène de société est présent dans tous les milieux et dans tous les secteurs – scolaire, périscolaire, associatif, culturel, sportif, etc. Ces drames révèlent également que trop souvent, les alertes ont été ignorées, minimisées ou étouffées, ce qui est inacceptable.

Face à cette réalité systémique, la puissance publique se doit d'agir pour protéger les enfants, en facilitant notamment au maximum la mise à l'écart d'individus dangereux.

À l'instar de ce qui fut mis en place en 2024 pour les professionnels et les bénévoles intervenants dans les établissements d'accueil des jeunes enfants – les

crèches et micro-crèches –, dans les services de la protection de l'enfance – foyer de l'enfance, MECS, lieux de vie et d'accueil – et prochainement dans les structures d'accueil pour personnes handicapées, le contrôle obligatoire des antécédents judiciaires doit être généralisé à l'ensemble des secteurs via la délivrance d'une attestation d'honorabilité.

Parmi les ajouts annoncés par le gouvernement ces dernières semaines, l'élargissement de ce dispositif serait, semble-t-il, intégré au projet de loi sur la protection de l'enfance, examiné au Parlement mi-juillet.

À l'origine de ce texte, la refonte de l'aide sociale à l'enfance relève elle aussi d'une urgence tant les carences de cette politique publique mettent également en lumière les failles de tout un système. En effet, comment peut-il être convenable qu'en France, une seconde chance ne soit pas donnée à chacun de ces enfants, déjà tant éprouvés par la vie, alors même qu'ils sont confiés à une institution censée les protéger ? Le sujet est grave et concerne tous les territoires.

Au-delà des actes législatifs qui s'imposent, la question des moyens est également majeure. Largement mises à contribution ces trente dernières années, les politiques régaliennes – l'armée, l'intérieur, la santé, la justice – devraient pourtant bénéficier d'efforts budgétaires à la hauteur des réalités de notre société.

Quotidiennement, l'augmentation de toutes les formes de violences nous le rappelle, ainsi que les pénuries de professionnels de santé particulièrement marquées dans la ruralité – vous en avez parlé, Monsieur le Président. Outre les pédopsychiatres qui sont en nombre insuffisant, nous pensons à l'importance du dépistage et de la prévention qui sont efficaces le plus précocement pour mettre en place un processus d'accompagnement médical, social, éducatif afin d'éviter les décrochages.

Cependant, des acteurs majeurs de la protection de l'enfance, telles que la PMI – vous en avez également parlé, Monsieur le Président – ne parviennent plus à assurer pleinement leur mission, faute de professionnels, comme nous le verrons au cours de cette séance plénière, à travers un rapport qui lui est consacré et faisant état de sa situation préoccupante en Haute-Vienne.

Parmi les autres politiques publiques, aujourd'hui tributaires d'années d'errances, celle de la maîtrise de l'énergie demeure plus que jamais une priorité majeure.

L'instabilité géopolitique, la guerre en Ukraine, au Proche-Orient, les verrous sur les routes de l'énergie nous placent dans une situation de vulnérabilité qui touche de plein fouet nos entreprises, nos collectivités et nos concitoyens. Une étude de l'INSEE de mars 2026 montre que les ménages ruraux sont trois fois plus durement frappés par la crise énergétique que les Parisiens. Là encore, la fracture territoriale est réelle. En effet, bien que moins dépendant que dans les années 70, notre pays reste encore trop exposé aux crises internationales.

Dans ce contexte, le plan d'électrification des usages, présenté en avril dernier par le gouvernement, visant en priorité le logement, les transports et l'industrie est le bienvenu. Au même titre que les ENR, l'électricité est une clé dans la transformation du mix énergétique français. La question de l'électrification est d'autant plus légitime avec la révolution numérique et l'intelligence artificielle adossée à des centres de données et à des modèles d'entraînement électro-intensif.

Nous le savons, les enjeux sont considérables à la fois d'un point de vue climatique, économique, mais également territorial.

À ce titre, nos collectivités locales participent activement à relever le défi de la transition énergétique en apportant des améliorations concrètes aux concitoyens dans les domaines de l'habitat, de la lutte contre la précarité, de l'aménagement de l'espace, des mobilités durables.

Comme le démontre le rapport inscrit à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une autoconsommation collective sur l'installation photovoltaïque située sur la toiture du stade d'athlétisme couvert Marie-José PÉREC, c'est essentiellement à l'échelon local que se joue cet enjeu.

Il en est de même pour l'agriculture, autre pilier fondamental de la nation. Aujourd'hui, le secteur agricole est confronté à de fortes pressions : aléas climatiques, tensions géopolitiques et volatilité des revenus qui fragilisent les exploitations. Face à ces défis, les agriculteurs expriment des attentes claires : lutter contre la concurrence déloyale, simplifier les démarches, sécuriser l'accès aux ressources (notamment celles de l'eau), protéger les exploitations et le foncier. La recomposition mondiale et le changement climatique imposent de préserver durablement les capacités de production agricole. Ce qui se joue désormais, c'est notre souveraineté alimentaire.

Je rappellerais que, pour la première fois depuis 1978, notre balance commerciale agroalimentaire est déficitaire. En vingt ans, notre pays est passé du deuxième au cinquième rang mondial des exportateurs agricoles. En imposant toujours plus de règles et d'interdictions, les gouvernements successifs ont favorisé les importations.

Ainsi, nous saluons les avancées contenues dans le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole actuellement examiné au Parlement. Attendu par nos agriculteurs, il prévoit la suspension des importations de produits ne respectant pas les normes européennes afin de lutter contre la concurrence déloyale. Il vise à préserver durablement le foncier agricole. Il fait également évoluer les normes des élevages pour permettre le relèvement des seuils de production et encadre les recours environnementaux abusifs afin de sécuriser les projets agricoles.

La question fondamentale de l'eau est également au cœur de ce projet de loi. Depuis une quinzaine d'années, les politiques de l'eau ont privilégié la restauration des continuités écologiques des milieux aquatiques qui s'est traduite dans certains territoires, tels que celui de la Haute-Vienne, par l'effacement de petites retenues d'eau anciennes, des ouvrages de type étang, tandis que les conditions de création des nouvelles capacités de stockage restent le plus souvent complexes.

Cependant, les tensions hydriques récurrentes et les difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontés les agriculteurs nécessitent le retour à un équilibre. L'adaptation de l'agriculture aux réalités climatiques sera déterminante, me semble-t-il, pour la pérennité des exploitations, y compris en Haute-Vienne.

Pour ces raisons, nous saluons les mesures concrètes visant à mieux soutenir les capacités de stockage de l'eau contenues dans le projet de loi.

Territorialiser la gestion de cette ressource s'invite aujourd'hui à nos débats dans le cadre de l'étude prospective de la ressource en eau, et plus précisément de la feuille de route 2027-2036.

Partageant la plupart des orientations proposées, nous souhaitons néanmoins vous faire part, Monsieur le Président, de notre incompréhension s'agissant de votre volonté à nouveau exprimée de mener des études et des travaux d'effacement de plans d'eau, alors que les agriculteurs haut-viennois nous font

régulièrement état de leurs inquiétudes quant à cette orientation politique mise en place par votre majorité ces dernières années.

En effet, ces plans d'eau ont de tout temps joué un rôle dans la régulation des flux d'eau, préservant les ressources en période de sécheresse et atténuant l'écoulement en période de fortes pluies. En cette période de risques accrus d'incendie, comment ne pas évoquer aussi l'intérêt que représentent ces réserves d'eau pour nos sapeurs-pompiers ?

D'ailleurs, nous avons une pensée particulière pour leurs actions menées dans ce contexte de canicule, multipliant tous les risques. L'un d'entre eux me confiait ces derniers jours ses inquiétudes quant aux difficultés d'approvisionnement en eau que susciterait la disparition des étangs dans la lutte contre les feux de forêt.

De plus, nous considérons que les 12 800 plans d'eau que compte la Haute-Vienne concourent également à la beauté des paysages et au bien-être qui sont de réels atouts dans l'offre touristique que la SPL Terre de Limousin entend développer.

Enfin, sur ce dernier point, nous soutenons la mise en œuvre d'actions spécifiques en matière d'hébergement touristique proposé dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise.

En revanche, nous déplorons que celles-ci se fassent au détriment du développement des activités de production industrielle, de construction de génie civil et de travaux de construction spécialisés implantées dans la ruralité. Pourtant, l'installation ou le développement de ces entreprises est essentiel pour l'attractivité et la revitalisation de nos territoires ruraux.

Ainsi, Monsieur le Président, nous souhaitons connaître les raisons qui ont motivé ce choix.

Notre groupe ne manquera pas d'intervenir au moment de l'examen des rapports.

Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BUSSIERE et estime, en réponse, que le projet de loi agricole illustre le « désordre gouvernemental » qu'il évoquait dans son allocution et le manque de clarté et d'ambition au sommet de l'État. Il note que la ministre de l'Écologie a formulé de nombreuses réserves sur les dispositions relatives au domaine de l'eau et à l'emploi des pesticides. Il regrette ce manque de clarté et d'ambition au niveau gouvernemental dans ce domaine. Il se dit toutefois en accord avec Monsieur BUSSIERE sur la nécessité d'une souveraineté alimentaire, pourvu qu'elle soit « de qualité ».

Concernant l'Aide sociale à l'enfance (ASE), M. LE PRÉSIDENT rappelle avoir exprimé, au nom de Départements de France, de nombreuses réserves sur le projet de loi qui ne prend pas en compte toutes les réalités du terrain.

S'agissant de la question de l'eau, M. LE PRÉSIDENT invite Monsieur BUSSIERE à ne pas résumer de façon aussi simpliste un rapport et une ambition complexes. Il rappelle que la Haute-Vienne, dépourvue de nappes phréatiques, compte près de 12 000 étangs.

Il ajoute n'avoir jamais demandé leur effacement, mais l'élaboration d'un plan pour leur gestion, face aux enjeux de la sécheresse. Son souhait est que ces

12 000 étangs soient recensés, autorisés et réhabilités en vue de définir leur rôle (irrigation, approvisionnement des pompiers, environnemental, agrobiologique et économique). L'étude sur la ressource en eau vise précisément à permettre ce travail, avec pour objectif de garantir l'accès à l'eau potable dans trente ans.

M. LE PRÉSIDENT appelle donc à une approche posée, raisonnée et scientifique. Il cède ensuite la parole à Madame PAULET.

ALLOCUTION DE MADAME PAULET

Mme PAULET prononce l'allocution suivante, au nom du groupe ADS-PCF et apparentés.

« Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Dans quelle société voulons-nous vivre ? La question se pose, tant elle est polarisée. Cette France, terre d'accueil et de solidarité résiste encore, mais pour combien de temps ? Elle qui vacille au gré d'événements sociétaux plus au moins graves, et penche un peu plus vers un ordre réactionnaire, quitte à perdre un peu de libertés.

Si bien que dans une tribune parue fin mai dans *Politis*, des centaines de militants syndicaux et politiques appellent à la mobilisation. Leur cible : les nouvelles municipalités du Rassemblement national. Cette tribune dénonce, à grand renfort d'exemples, les attaques contre les organisations du monde du travail, les réseaux de solidarité, ou encore contre la culture afin, selon cette tribune, « *de mater toute opposition et de préparer le terrain à une politique antisociale et raciste au niveau local et national, en vue de la présidentielle de 2027* ».

Un tournant sécuritaire qu'a aussi pris depuis quelque temps notre gouvernement, à l'image du projet de loi dit « de relance du logement ». Destiné à répondre à la crise du logement, le premier axe de ce plan – sur six – annonce la couleur pour les quartiers populaires : « la sécurité et la reconquête républicaine ». Cela aurait été une bonne chose si l'accent mis sur les « vulnérabilités sécuritaires » et la « reconquête républicaine » n'ouvrait pas la voie à une stigmatisation accrue des habitants des quartiers populaires, qui n'ont pas besoin de cela.

Comme le précise la Confédération nationale du logement (CNL), « *La rénovation urbaine ne peut être réduite à une logique de contrôle social ou de gestion sécuritaire des territoires. Elle doit au contraire permettre le développement des services publics de proximité, garantir le droit à une ville verte partout sur le territoire, renforcer la démocratie locative et améliorer concrètement les conditions de vie des habitants* ».

Autre problème relevé par la CNL : le renforcement du pouvoir des maires dans les attributions de logements sociaux. Elle craint des pratiques arbitraires et clientélistes dans l'accès au logement. Combien de communes, demain et si elles peuvent y déroger, continueront à porter la mixité sociale alors que les discours délétères, de discrimination sociale et raciale se font de plus en plus entendre sous le coup de la progression de l'extrême droite ?

Idem pour la Justice, c'est un classique, chaque fait-divers apporte son lot de surenchères répressives, surtout quand l'affaire touche des enfants et qu'elle aurait pu être évitée.

Des appels sont donc lancés pour rendre obligatoire la castration chimique. Instrumentaliser des faits-divers à l'approche d'élections n'est pas une première, sauf que cela ne suffit pas à s'attaquer aux racines des violences, mais entretient l'illusion que le renforcement des sanctions pénales suffirait à les endiguer.

L'heure n'est pas à fragiliser davantage l'institution judiciaire, mais à la défendre, en lui donnant les moyens d'agir. Comme l'a indiqué Cécile CUKIERMAN, Présidente du groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE) au Sénat : « *Rendre justice est aussi une question de moyens* ».

Il y a urgence à débloquent les moyens pour les enquêteurs, les magistrats, mais aussi l'Éducation nationale et la psychiatrie. Il y a urgence à mettre en œuvre les recommandations de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE). L'État, par ses politiques, entretient un tabou sur la sexualité sans jamais réellement prendre en charge cette question dans le cadre de l'école.

L'application très inégale des circulaires ministérielles concernant l'éducation à la sexualité s'explique aussi par la crainte de la réaction des parents d'élèves, ou du moins d'une partie d'entre eux.

Le drame vécu par la petite Lyhanna a révélé toute une série de dysfonctionnements. Fragilisé par cette affaire, le ministre de la Justice reconnaît un « échec » tout en mettant en cause la responsabilité des magistrats. Ce que réfute le Syndicat de la magistrature, qui estime que le président de la République et le garde des Sceaux font croire que seules des responsabilités individuelles devraient être recherchées et que les dysfonctionnements ne seraient le résultat que d'une simple désorganisation.

Pour ce syndicat, pas de doute, les responsabilités sont avant tout politiques, d'autant plus qu'il le dénonce depuis des années. En 2024, ils avaient d'ailleurs publié un état des lieux de la protection de l'enfance qui révélait l'impuissance des magistrats face à la lenteur de la prise en charge des plaintes des enfants et l'absence de volonté politique d'y remédier.

Rapports et notes ont été adressés au garde des Sceaux pour l'alerter sur l'incapacité qu'ont les magistrats et les services d'investigation à mener des enquêtes de qualité dans des délais raisonnables, faute de moyens humains et matériels. Et de rappeler : « *C'est bien Gérard DARMANIN, alors ministre de l'Intérieur, qui a orchestré le démantèlement de la police judiciaire, favorisant la culture du chiffre au détriment de la qualité des enquêtes et vidant les services d'enquêteurs formés à ce contentieux* ». Pour le Syndicat de la magistrature, seule la mise en place d'une politique publique prioritaire incluant l'ensemble de tous les services publics permettra de faire face à cette urgence.

Le Sénat a adopté, la semaine dernière, le projet de loi sur le 1^{er} mai visant à permettre aux boulangers et fleuristes artisanaux de faire travailler leurs salariés volontaires, à condition que leur établissement soit inscrit au registre national des entreprises du secteur des métiers et de l'artisanat.

Cette classification, qui regroupe essentiellement des PME de moins de 11 salariés, peut également concerner des structures allant jusqu'à 250 salariés. La gauche a voté contre, craignant comme les syndicats, tous opposés à ce texte, que cette dérogation au principe du repos rémunéré le 1^{er} mai constitue une première brèche dans le droit du travail, remettant en cause l'exceptionnalité de cette journée. À chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle.

Selon une jurisprudence de la Cour de cassation de 2006, seuls les services justifiant d'une impossibilité d'interrompre leur activité sont autorisés à faire travailler leurs salariés le 1^{er} mai. La remise en cause de ce jour férié chômé et payé constituerait une atteinte à l'un des conquits sociaux les plus symboliques du siècle écoulé. Il est historiquement lié aux luttes pour la réduction du temps de travail, tant au plan international que dans l'histoire du mouvement syndical français. Le texte doit désormais être transmis à l'Assemblée nationale.

En septembre auront lieu les élections sénatoriales avant l'élection présidentielle, qui devraient donner les grandes lignes de la société vers laquelle on se dirige et le risque est grand que cette France, terre d'accueil et de solidarité, ne soit plus.

Chers collègues,

L'heure est au bilan pour cette plénière, tout d'abord avec la présentation du rapport d'activité de 2025.

Il permet de voir à quel point le Département est essentiel dans le quotidien des gens et bien évidemment dans sa mission locale. On en est tous témoins au travers des rapports présentés lors des différentes séances plénières.

En matière de protection de l'enfance, par exemple, il suffit de voir les taux d'occupation en 2025 pour se rendre compte de l'urgence : 105 % d'occupation sur les unités d'accueil d'urgence du CDEF, 118 % pour la pouponnière et 102 % pour le pôle Ado.

Malgré une situation budgétaire subie, nous poursuivons notre soutien aux communes, à l'agriculture et aux associations, à la jeunesse, etc., par choix politique.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'implication de nos agents et nous voulons ici les remercier, et encore plus en ces temps de canicule. Au regard de la situation nationale, des restrictions budgétaires imposées et des besoins accrus de notre population en matière de social, nous comprenons les difficultés engendrées.

Le rapport sur la dynamique des dépenses sociales est d'ailleurs sans appel. Il indique que les décisions de l'État ont directement provoqué un surcoût estimé à plus de 30 M€ sur le budget du Département de la Haute-Vienne en matière d'action sociale et médico-sociale entre 2020 et 2025. Cette estimation est corroborée par l'augmentation des dépenses d'action sociale et médico-sociale de 53 M€ effectivement observées dans les comptes administratifs du Département sur la même période.

Sur les dossiers présentés aujourd'hui, un a particulièrement attiré notre attention tant il est vital, celui sur la ressource en eau.

On nous propose de voter la feuille de route départementale pour la gestion de cette ressource en s'appuyant sur les résultats de l'étude prospective. Parmi les actions envisagées, détaillées dans les différentes fiches-actions, on retient celle de créer un syndicat départemental unique ; actuellement, on dénombre 29 gestionnaires de l'eau potable sur la Haute-Vienne. Ce syndicat unique permettrait aussi d'appliquer une tarification plus homogène et plus en adéquation avec les besoins de réhabilitation des infrastructures nécessaires à l'alimentation en eau sur l'ensemble de notre territoire départemental.

Je vous souhaite de passer un bel été.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera l'ensemble des délibérations. Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT déclare partager l'analyse de Madame PAULET, notamment ses propos sur la dignité humaine et la responsabilité des élus. Il constate sans ambiguïté la montée de relents de racisme dans l'expression de certains et affirme que tout républicain se doit de dénoncer de tels propos.

Concernant la protection de l'enfance, M. LE PRÉSIDENT convient de la nécessité de se montrer vigilant, faisant ainsi écho à ses propres déclarations antérieures. Un jeune est avant tout un jeune et ses différences doivent être reconnues.

S'agissant de la politique de la ressource en eau, M. LE PRÉSIDENT estime que le Département a eu raison de lancer cette étude il y a trois ans, ce qui en fait d'ailleurs un précurseur. Il estime que cette démarche, qui permet d'appréhender les différents sujets qui ne trouvent pas nécessairement de réponses toutes faites, a le mérite d'inciter à la réflexion et de faire prendre conscience des enjeux, ce qui constitue l'essentiel.

Il cède ensuite la parole à Monsieur DESTRUHAUT.

ALLOCUTION DE MONSIEUR DESTRUHAUT

M. DESTRUHAUT prononce l'allocution suivante, au nom du groupe Socialistes, Citoyens et apparentés.

« Monsieur le Président,
Chers collègues,

À mon tour, j'aimerais rendre hommage à notre ancien collègue, Raymond BIDAUD, conseiller général socialiste du canton du Dorat de 1988 à 2001, qui nous a quittés récemment.

Ceux qui ont connu Raymond se souviennent d'un élu discret, efficace et très impliqué dans le nord de la Haute-Vienne. Notre groupe a une pensée pour ses proches et notamment pour son épouse Françoise, ainsi que pour celle d'André BUXERAUD, ancien conseiller général communiste du canton de Laurière, également décédé récemment.

La séance d'aujourd'hui me donne l'occasion de mettre en avant deux mots clés : se souvenir et s'adapter.

SE SOUVENIR, parce que les mois de juin et de juillet en Haute-Vienne sont marqués par plusieurs commémorations et manifestations qui doivent rester ancrées dans nos mémoires. Je pense bien entendu aux 643 victimes d'Oradour-sur-Glane ainsi qu'aux combats du Mont-Gargan.

De plus, nous avons célébré les 90 ans de la Maison du Peuple, un lieu synonyme d'avancées sociales fortes mais aussi de lutte contre le fascisme.

Enfin, j'ai eu l'honneur de représenter notre Conseil départemental au Congrès national des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, qui s'est tenu pendant trois jours à Limoges, à l'Espace Noriac puis à Chéops, deux sites départementaux que les congressistes ont pleinement appréciés. Son Président a rappelé

la nécessité de retenir les leçons de l'Histoire» pour mieux combattre de nombreuses contre-vérités qui circulent aujourd'hui.

Comment ne pas penser alors au formidable travail de mémoire réalisé par Thérèse MENOT, qui n'a eu de cesse de transmettre aux jeunes générations – dont moi-même – quand nous siégeons l'un en face de l'autre au conseil municipal de Limoges et qui m'appelait « mon petit » - le souvenir des résistants et des déportés dont elle a fait partie ?

S'ADAPTER, maintenant.

S'adapter à notre époque ou plutôt rester fermes sur les principes qui fondent notre République.

Ce devrait être le premier souci, la première exigence, le premier devoir de tout élu qui se respecte. Manifestement, tel n'est pas le cas de tous.

En effet, le maire de Limoges, présent à qualités au Zénith le 27 mai dernier au moment de l'Aïd Al-Adah, a cru bon d'indiquer à son auditoire qu'il était « croyant ». Entendons-nous bien : qu'il le soit relève de son droit le plus absolu. Ce n'est donc pas un problème en soi.

En revanche, cela le devient, et il porte alors atteinte au principe de laïcité, quand il en fait état publiquement lors d'une manifestation par essence religieuse. Il contrevient ainsi aux recommandations édictées par l'Association des Maires de France, dont il est vice-président national, et à celles de la commission Laïcité, dont il est ou a été coprésident, et qui veulent qu'un maire ne fasse pas état publiquement, de ses croyances religieuses ou même de son absence de croyance d'ailleurs. Un comble tout de même !

Bref, en ces temps troublés, il est plus important que jamais de mettre en avant les valeurs et principes qui nous unissent plus que celles qui nous divisent.

Il en va de même avec sa sortie selon laquelle je cite « *Pour avoir un enfant, il faut un papa et une maman* » et dont il prétend que l'auditoire l'approuvera. Alors là, il a tout faux.

D'abord, on peut s'étonner qu'il assène cette morale présentée comme catholique devant un public de musulmans et les assigne ainsi à une position définitive.

Oui, gardons bien en tête qu'aujourd'hui, pour avoir un enfant, eh bien non, il ne faut pas nécessairement un père et une mère. Et c'est la loi !

Et puis, ses propos sont insultants, ne serait-ce qu'envers toutes les mères qui élèvent seules leurs enfants. Bien évidemment, ses paroles comportent un caractère homophobe larvé totalement abject, similaires à celles du RN et on le sait bien, c'est très volontaire.

Quand je pense à certains membres de sa nouvelle majorité municipale qui se prétendent de « gauche », je me dis qu'ils doivent être sacrément –laïquement bien sûr – gênés aux entournures, ou pas... Triste époque.

Je veux aussi évoquer les récents remous provoqués par quelques membres d'un syndicat de notre collectivité. Face aux approximations et aux allégations hasardeuses, il me faut rétablir quelques vérités sur tout ce que notre majorité mène au profit de l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Haute-Vienne qui le méritent grandement :

- l'ouverture d'un budget de 540 000 € pour un soutien exceptionnel de 300 € pour chaque agent en 2026 ;
- la mise en œuvre du fameux Complément Individuel, dit « CIA », bloqué depuis quatre ans à cause d'un recours administratif peu compréhensible ;
- l'augmentation des titres restaurant en deux ans : + 1,30 € par jour à la seule charge de l'employeur, soit 320 000 € de surcoût chaque année). Ainsi, la part payée par le Département est de 60 % de la valeur du titre, soit le maximum autorisé ;
- l'assouplissement des plages horaires fixes, comme en ce moment avec la canicule, preuve de notre réactivité,
- la mise en place de la semaine en 4 ou 4,5 jours ;
- la charte du handicap (qu'aucune autre collectivité ne propose), qui engage 100 000 € par an ;
- la prise en charge intégrale des abonnements de transport en commun ou de location de vélo.

Mais au-delà des chiffres, au-delà des postures, ce que je ne comprends vraiment pas – et je suis très sincère – c'est l'acharnement de ce syndicat à diriger tous ses reproches vers notre collectivité.

Alors que nous vivons tous des moments plus que pénibles, alors que les fondements mêmes de notre démocratie vacillent, alors que, pour dire les choses, le Rassemblement national est aux portes du pouvoir, voilà qu'un mouvement de gauche ne trouve rien de mieux que de prendre pour cible une collectivité de gauche.

Face à tous ces dangers, tout cela est-il bien raisonnable ? Ne serait-il pas préférable de travailler ensemble au bien commun, de trouver des convergences sur lesquelles nous réunir plutôt que de chercher sans cesse les divisions, pour avancer, par la discussion et l'échange, pour le bien de tous ?

Eh bien, voyez-vous, je veux y croire. Car, en vérité, l'immense majorité des agents de notre Département s'y emploient. Et je veux ici remercier du fond du cœur l'équipe de Direction de notre collectivité qui se démène sans compter – et quand je dis cela, c'est au sens premier, car je sais que toutes et tous ne comptent pas leurs heures – pour avancer dans le bon sens.

Et s'ils le font, c'est parce qu'ils savent, avec nous, qu'ils peuvent compter sur les agents du Conseil départemental. Ils savent, et nous avec, combien ils ont le service public chevillé au corps. Ils savent l'implication de tous pour donner le meilleur d'eux-mêmes pour leurs concitoyens, que ce soit sur les routes, auprès des enfants, des handicapés, des personnes âgées ou encore dans les collèges. C'est cela qui fait notre richesse. C'est cela qui fonde notre engagement. C'est cela qui forge notre identité.

Alors, soyez-en toutes et tous remerciés, quelle que soit votre place dans l'architecture de notre Département.

Voilà.

Il faudra aussi s'adapter à notre climat avec les épisodes caniculaires qui commencent de plus en plus tôt et qui s'accroissent.

Il y a urgence, mais le plan gouvernemental d'adaptation au changement climatique ne va pas permettre d'anticiper les évolutions du fait de financements insuffisants, d'un Fonds vert amputé de près de 20 %, et de la remise en cause de

l'existence de l'ADEME – que nous avons dénoncée dans un vœu. J'ignore si la volonté y est, mais ce que je sais, c'est que les moyens n'y sont pas !

Alors, à notre niveau, nous nous devons d'agir sans attendre.

Et je ne parle même pas des suppressions de trains entre Limoges et Paris ! Car malheureusement, depuis trop longtemps, nous en avons « ras-le-Polt » !

De nombreux dossiers présentés ce jour prennent en compte ce changement climatique. L'étude prospective sur la ressource en eau en tout premier.

Après l'état des lieux et l'identification d'axes prioritaires, cette étude entre dans une phase majeure, celle de la préservation et la sécurisation de notre patrimoine en eau. Notre collègue Philippe BARRY nous présentera la feuille de route départementale 2027-2036 et pour ma part, je rappellerai à Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, que l'eau est un bien commun, ce qui signifie qu'il doit être partagé ; ne lui en déplaise !

S'adapter aux besoins de notre territoire. Le rapport d'activité 2025, dont ma collègue Bernadette TROUBAT va vous donner lecture, nous le confirmera. Mais je veux donner plusieurs exemples de l'adaptation des politiques de notre collectivité :

- les aides à l'immobilier d'entreprises étendues aux activités artisanales, commerciales et en direction du tourisme durable ;
- les actions pour sécuriser le réseau routier départemental ;
- l'évolution des procédures d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs ;
- la réorganisation de la Protection maternelle et infantile afin de limiter la perte du lien avec de nombreuses familles vulnérables.

J'insiste quelques instants sur le rapport consacré à la dynamique des dépenses sociales des Départements au regard de leurs ressources. Le constat des trois inspections générales (inspection générale de l'administration, des finances et des affaires sociales) est sans appel : *« L'ensemble des Départements subit un déséquilibre financier structurel »*.

C'est dramatiquement simple : toujours plus de dépenses et toujours moins de recettes. Et je rappelle, pour le déplorer encore une fois, que pour les recettes, nous dépendons malheureusement du bon vouloir de l'État !

D'ailleurs, ces trois inspections soulignent que le dialogue entre l'État et le Département *« n'est ni satisfaisant ni à la hauteur des enjeux »*. Pourtant, nous avons émis de nombreuses propositions.

Surtout, je veux terminer sur une note de réel espoir. Et elle tient à la délibération sur la jeunesse. Nous avons l'ambition, oui, « l'ambition », ce n'est pas un gros mot, d'agir pour toute la jeunesse. Au-delà de tout ce que nous faisons déjà, nous voulons aider les familles à inscrire leurs enfants entre 6 et 11 ans dans une école de musique.

Pour les 11-15 ans, en plus du Pass'club pour les élèves de 6^e et du chèque-cadeau pour les 3^e, les 5^e et les 4^e pourront désormais aller gratuitement à l'accrobranche et au ski nautique du Lac de Saint Pardoux.

Pour les plus grands, (15-18 ans), nous soutiendrons financièrement les projets qu'ils pourraient avoir en termes d'engagement citoyen.

Pour les 18-25 ans, nous voulons proposer à davantage de jeunes de financer leurs BAFA. Nous financerons également le Brevet national de sécurité sauveteur aquatique (BNSSA). Et puis, pour faciliter leur autonomie, nous leur paierons l'examen du Code.

Enfin, nous verserons aux futurs médecins et dentistes qui s'engageront à rester en Haute-Vienne, une aide mensuelle de 600 euros. Pas mal, non ?

Et pour nous n'oublier personne, nous relèverons le plafond du quotient familial pour faire en sorte que ceux qui, souvent, échappent de justesse à une aide puissent enfin en bénéficier. Ce n'est que justice.

Mais pourquoi nous engageons-nous pour eux ? Pourquoi voulons-nous agir pour nos jeunes ? Ils sont, par définition, l'avenir, bien évidemment. Mais c'est surtout parce que nous croyons en eux. C'est surtout parce qu'en ces temps difficiles, nous voulons justement les assurer de notre soutien, leur dire que nous sommes là. Nous sommes là avec eux, à leurs côtés. C'est à eux de nous motiver, mais c'est à nous de les accompagner.

C'est ce que nous voulons. Pour eux, pour nous, pour notre département, parce qu'en fait, nous le leur devons. Ils ont le droit de croire en eux. Nous voulons qu'eux, en premier, mais que tous leurs proches le sachent également. Eux aussi peuvent compter sur nous. C'est ensemble que nous parviendrons à avancer. Ils le méritent. Ils sont notre espoir. Ils doivent le savoir.

C'est notre devoir. Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur DESTRUHAUT et revient sur la question de la jeunesse, évoquée par plusieurs intervenants. Il reconnaît l'importance de ce sujet pour assurer une cohérence et une continuité dans les actions départementales, qui s'adressent avant tout à des personnes. Il convient à cet égard de distinguer les aides aux structures, qui leur permettent de fonctionner, des aides directes aux individus, attribuées sur la base de leur situation personnelle, qui relèvent de l'équité sociale.

Il cède ensuite la parole à Monsieur BARRY.

M. BARRY remercie Monsieur le Président et précise en préambule qu'il n'est pas scientifique, mais géographe, et qu'il côtoie des spécialistes de l'eau depuis environ 25 ans, grâce aux formations reconnues dispensées à Limoges.

Il demande à Monsieur BUSSIÈRE de fournir les références scientifiques qui appuient ses affirmations développées dans son allocution.

M. BARRY tient à revenir sur plusieurs points factuels, contestant l'idée d'un dogme de l'effacement des étangs et des seuils. Selon lui, ce dogme est porté par ceux qui contestent les effacements, non par ceux qui les réalisent.

Il indique que parmi les 12 000 à 13 000 étangs recensés, seuls dix sont effacés par an, de sorte qu'à un tel rythme, il en restera encore dans 1 300 ans. Il affirme que ces chiffres sont disponibles partout et indique que ces effacements sont pilotés, autorisés et contrôlés par la Direction départementale des territoires (DDT), et portés par des syndicats de rivière, qui sont des collectivités.

M. BARRY indique que, aujourd'hui, un travail est réalisé sur les usages des plans d'eau et des seuils. Il conteste fermement l'affirmation de

Monsieur BUSSIÈRE selon laquelle les étangs ont permis de soutenir les cours d'eau « *de tout temps* ». Historiquement, il soutient que les moines en ont créé pour le poisson et l'irrigation, quelques aristocrates pour le loisir, puis leur nombre s'est multiplié après-guerre.

Aujourd'hui, les plans d'eau sont surtout très utiles aux agriculteurs, pour la défense incendie, la biodiversité ou le soutien d'étiage, ce dont se préoccupent ceux qui travaillent sur le terrain et pour l'intérêt général.

M. BARRY soulève par ailleurs la question de l'accessibilité des plans d'eau pour le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : il a appris que nombre d'entre eux sont inaccessibles aux engins de lutte contre l'incendie, les pompes des camions étant dimensionnées pour projeter l'eau avec force, et non pour l'aspirer depuis une surface en contrebas. Ainsi, un très grand nombre de plans d'eau ne sont pas utilisables pour la lutte contre les incendies.

Il ajoute que plus de la moitié des étangs recensés sont aujourd'hui sans usage, ce qui constitue un problème car, en période de canicule par exemple, ces étangs développent des cyanobactéries qui viennent polluer les cours d'eau en aval.

M. BARRY poursuit en indiquant qu'une eau entrant dans un étang à 23 °C peut en ressortir à 28 ou 29 °C, et que l'évaporation atteint un demi-litre par hectare et par seconde. Ces phénomènes posent des défis importants pour l'alimentation en eau potable, en particulier pour éviter l'injection d'eau chaude dans les réseaux de distribution.

M. BARRY estime que l'approche dogmatique que semble privilégier Monsieur BUSSIÈRE sur les seuils et les plans d'eau est catastrophique. Il cite l'exemple du barrage du Gué Giraud à Saint-Junien, construit dans les années 1950 pour constituer une réserve d'eau potable, mais devenu inutilisable en raison de la présence de 15 000 mètres cubes de sédiments et de cyanobactéries. Son effacement, coûteux, a été nécessaire pour la résilience globale du milieu et a bénéficié à la rivière Glane située en aval.

En outre, il rappelle que les seuils, à l'origine, étaient conçus pour alimenter des roues à aubes et non pour constituer des réserves d'eau et ajoute que les sédiments ne s'accumulaient pas, car ils étaient manipulés par des pelles. Aujourd'hui, il indique que des millions de mètres cubes de sédiments se trouvent piégés derrière ces ouvrages, ce qui a des conséquences, par exemple, sur l'alimentation en sédiments des plages et donc sur le retrait des côtes.

Il assure que les structures compétentes travaillent avec le monde agricole, le SDIS et les collectivités pour trouver des usages d'intérêt général à ces équipements.

M. BARRY déplore donc que certains leaders politiques méprisent les études scientifiques présentées en commissions locales de l'eau. Il affirme que les plans d'eau sont à la fois un problème et une solution et qu'il faut les aborder objectivement.

M. BARRY critique la loi agricole qui, selon lui, aborde ces sujets sous un prisme politique pour répondre à une minorité bruyante, sans résoudre la crise à long terme.

Il affirme enfin que toutes les demandes de retenues collinaires formulées par les éleveurs en Haute-Vienne ont été autorisées. Dans ces conditions, M. BARRY juge préoccupant que le Président de la Chambre d'agriculture l'ignore, ou plus grave encore, qu'il affirme le contraire tout en le sachant.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BARRY pour sa réaction. Selon lui, le sujet de l'eau doit être partagé rapidement car tout le monde va être rattrapé par la réalité.

M. LE PRÉSIDENT s'interroge en outre sur la persistance du climatoscepticisme, qu'il qualifie d'attitude irresponsable envers les générations futures.

Il passe ensuite la parole à Monsieur BUSSIÈRE.

M. BUSSIÈRE répond à Monsieur BARRY en précisant qu'il n'est pas davantage scientifique ni géographe. Il indique par ailleurs ne pas se présenter comme le porte-parole de la Chambre d'agriculture, mais il entend relayer des constats issus de retours d'agriculteurs et de pompiers.

Il ajoute que son groupe n'est pas opposé au plan 2026-2037 dans sa globalité, mais émet simplement des réserves sur les effacements d'étangs.

M. LE PRÉSIDENT interrompt Monsieur BUSSIÈRE pour lui faire remarquer que, en tant qu'ancien vice-président du SDIS, il n'a jamais entendu la moindre réserve de la part de cet organisme. De même, le président du SDIS, Monsieur ALLARD, avec qui il échange régulièrement, n'a jamais exprimé de remarque négative concernant l'étude sur l'eau. Il affirme que la cartographie des plans d'eau importants pour le SDIS existe et est réactualisée en permanence. Il ajoute que les 12 000 étangs n'y sont pas tous recensés, très loin s'en faut.

M. LE PRÉSIDENT déplore la diffusion d'affirmations inexactes sur un sujet d'une telle importance et invite Monsieur BUSSIÈRE à mesurer pleinement la portée de ses propos.

M. BUSSIÈRE répond à Monsieur le Président qu'il ne faisait nullement référence au SDIS, mais aux propos de certains pompiers et de certains agriculteurs, et que ses remarques ne reposaient que sur des remontées de terrain. Il n'a pas non plus affirmé qu'il fallait conserver l'ensemble des plans d'eau. Il n'en demeure pas moins que la présence d'un plan d'eau à proximité en cas d'incendie peut présenter un intérêt majeur.

En outre, même si seulement dix étangs sont supprimés par an actuellement, l'Union de la Droite, du Centre et Indépendants émet des réserves sur le nombre de suppressions qui pourrait être proposé dans le futur plan 2026-2037, sur lequel on ne dispose d'aucune visibilité.

M. BUSSIÈRE réaffirme que son groupe ne verse pas dans le climatoscepticisme, mais qu'il se base sur des retours d'habitants et de propriétaires d'étangs pour formuler un constat et émettre des réserves sur le plan.

M. LE PRÉSIDENT assure qu'il connaît très bien les étangs du département. Il évoque un incendie de grande ampleur survenu il y a une vingtaine d'années à proximité de son domicile, lors duquel les pompiers avaient recouru à des Canadiens pour s'approvisionner au lac de Vassivière, et non dans de petits étangs.

Il souligne également un chiffre cité par Monsieur BARRY : l'évaporation d'un plan d'eau représente 39 % de son volume total, ce qu'il considère comme une perte considérable.

Il insiste enfin sur l'intérêt de préserver la ressource en eau et renvoie à l'étude qui projette l'état de cette ressource dans trente ans, un état qu'il juge alarmant. La responsabilité des élus est désormais de définir les meilleures approches à adopter selon lui.

Il cède ensuite la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM remercie Monsieur le Président et revient sur le thème de la protection de l'enfance. Elle déplore qu'il ait fallu un drame pour placer cette question au cœur de l'actualité.

Mme YILDIRIM fait part de sa crainte que le sujet ne soit relégué au second plan une fois l'émotion retombée, tout en se déclarant rassurée par le consensus qui semble se dégager sur ce thème, notamment au regard de l'intervention de Monsieur BUSSIÈRE portant sur les moyens et la prévention.

Cependant, Mme YILDIRIM regrette que le projet de loi qui sera discuté au Parlement ne soit pas à la hauteur de la crise de la protection de l'enfance, bien que ses objectifs soient louables. Elle cite notamment le renforcement de la prévention, la recherche de stabilité pour l'enfant et la coordination des acteurs.

Elle estime que le texte n'aborde pas les problèmes structurels, comme le manque de professionnels (éducateurs, soignants), l'insuffisance de places dans le secteur médico-social du handicap, et la question des moyens alloués aux Départements.

Ceci fait naître, selon Mme YILDIRIM, des inégalités territoriales entre départements. Certains, comme celui de Haute-Vienne, consentent des efforts importants, tandis que d'autres en font moins, reflétant des clivages politiques qui ne devraient pas exister sur un tel sujet selon elle.

M. LE PRÉSIDENT souligne que le Département de Haute-Vienne est souvent cité en exemple en la matière.

Mme YILDIRIM espère que la discussion parlementaire permettra d'enrichir le texte, car, en l'état, il ne réglera pas les problèmes de fond. Elle rappelle les chiffres relatifs à l'augmentation de l'activité du CDEF, cités par Madame PAULET dans son allocution, qui illustrent les tensions persistantes auxquelles est soumis ce dispositif.

Mme YILDIRIM tient enfin à saluer le travail des agents en première ligne, qui doivent apporter des réponses immédiates lorsqu'un enfant leur est confié, et espère que le Gouvernement a bien conscience de l'ensemble de ces difficultés.

M. LE PRÉSIDENT exprime à son tour toute la reconnaissance du Département pour l'implication des agents. Il donne ensuite la parole à Monsieur BOST.

M. BOST intervient en réponse aux propos de Monsieur DESTRUHAUT pour s'étonner que Monsieur le Président ne soit pas intervenu lors de son discours qu'il juge trop long, au sujet du Maire de Limoges. Il estime que cette absence d'intervention est scandaleuse, inadmissible et incompréhensible.

Il relève par ailleurs le paradoxe suivant : le Président rappelle habituellement avec insistance que les élus présents siègent au Conseil départemental et non au Conseil municipal de Limoges.

M. LE PRÉSIDENT répond que si le Maire de Limoges n'avait pas évoqué un sujet privé dans le cadre de ses fonctions publiques, personne n'en aurait parlé. C'est donc le Maire de Limoges qui s'est exposé par sa propre prise de position. Il partage donc pleinement les propos tenus par Monsieur DESTRUHAUT dans son allocution.

M. BOST exprime son désaccord et maintient qu'une séance plénière du Conseil départemental n'est pas le lieu pour juger de propos tenus par le Maire de Limoges dans l'exercice de ses fonctions. Il indique au Président qu'il a parfaitement le droit de réagir aux propos de Monsieur GUERIN mais il l'invite à le faire par écrit et non dans cet hémicycle.

Ne souhaitant pas épiloguer davantage, M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS revient sur l'aide sociale à l'enfance et plus particulièrement sur le traitement des affaires d'inceste et de pédocriminalité, désormais regroupées sous le terme de « violences intrafamiliales ».

Elle appelle à une analyse dépassionnée, soulignant qu'on ne peut pas comprendre lesdites violences sans prendre en compte leurs fondements sociologiques. Mme TUYÉRAS renvoie ici à l'Histoire, notamment à la mythologie grecque et romaine qui ont, selon elle, banalisé de tels actes pendant des siècles. Le projet de loi à venir échouera s'il ne prend pas en compte cet aspect.

Mme TUYÉRAS rappelle également que la suppression de deux tribunaux sur trois, intervenue il y a une vingtaine d'années, l'embolisation de la justice, la réduction des effectifs de gendarmerie et de police, ainsi que des modifications législatives inadaptées ont participé à ce que le tribunal pour enfants ne soit plus une institution qui fonctionne correctement.

Elle note que Jean-Pierre ROSENCZVEIG, juge des mineurs à Bobigny, dénonçait déjà les mêmes problèmes il y a plus de quarante ans. Il convient de s'interroger sur les progrès accomplis depuis lors, qui lui semblent inexistantes ou marginaux, à l'exception notable des efforts consentis par les Départements et l'ASE.

Mme TUYÉRAS estime que, dès qu'un enfant parle, une enquête de police ou de gendarmerie devrait être systématiquement déclenchée. A cet égard, elle souligne que le Département de Haute-Vienne est l'un des rares à disposer d'une Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui dépêche une équipe au domicile pour évaluer la situation avant de transmettre au juge.

Selon elle, il faut absolument savoir surmonter l'accumulation d'indifférence et de suspicion envers la parole des enfants et dépasser les blocages

moraux ou sociologiques. Elle affirme que le principe de précaution devrait imposer que la parole des enfants soit toujours prise en compte.

Mme TUYÉRAS craint que le texte de loi ne soit pas à la hauteur des enjeux, ni sur le plan financier ni dans sa capacité à garantir une prise en charge effective et systématique de ces situations.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame TUYÉRAS, estimant que cette prise de conscience indispensable peut mener à une meilleure prise en compte de ces situations, ce qui représenterait un grand pas en avant. Il cède ensuite la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER intervient au sujet de la proposition de loi portée par Guillaume GAROT visant à réguler l'installation des médecins. Elle estime que cette mesure ne permettra pas de résoudre le problème du manque de médecins, l'approche coercitive s'étant révélée inefficace dans ce domaine.

Elle rappelle que les jeunes médecins aspirent à des horaires et à des modes d'exercice différents de ceux de leurs aînés, notamment pour s'affranchir de la permanence des soins obligatoire. Les obliger de surcroît à s'installer dans des zones prédéfinies continuera, selon elle, de les décourager et sera finalement contre-productif.

M. LE PRÉSIDENT estime néanmoins qu'il convient de tenter l'expérience. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation d'installation, mais d'une incitation et d'un mécanisme de régulation visant à dissuader les médecins de s'installer dans des zones déjà suffisamment dotées, sauf dans le cas d'un remplacement consécutif à un départ à la retraite d'un autre praticien.

Madame NÉGRIER réagit hors micro.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à Monsieur BOISSERIE.

M. BOISSERIE souhaite revenir sur les propos de Monsieur BUSSIÈRE concernant l'immobilier d'entreprise. Il indique que Monsieur BUSSIÈRE et lui-même ne fréquentent pas les mêmes chefs d'entreprise, car ceux qu'il côtoie se déclarent globalement satisfaits de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Ces derniers expriment généralement leur reconnaissance envers le Département pour le maintien de ses investissements, notamment dans les travaux publics et le soutien aux communes, ce qui permet à ces collectivités de continuer à investir.

Il conclut en indiquant que l'aide aux entreprises passe avant tout par les chantiers que le Département peut encore leur confier sur les territoires.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOISSERIE et propose de passer aux dossiers des commissions spécialisées.

HORS COMMISSION

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 2 AVRIL 2026

M. LE PRÉSIDENT soumet au vote des élus le procès-verbal de la séance plénière du 2 avril 2026 et, constatant qu'il ne recueille aucune opposition ni abstention, il déclare qu'il est adopté à l'unanimité.

PREMIÈRE COMMISSION

ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame MARCOUX-LESTIEUX.

Mme MARCOUX-LESTIEUX remercie Monsieur le Président et présente le rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame MARCOUX-LESTIEUX pour la lecture de la délibération, puis cède la parole à Monsieur MALET.

M. MALET précise qu'il ne remet pas en cause l'intérêt de l'ergonomie ou de la médiation, mais il s'interroge sur le signal envoyé lorsque des postes de psychologues évoluent vers des fonctions d'organisation des ressources humaines, comme celles d'ergonomes et de coachs.

Conscient des difficultés de recrutement de personnel de santé, M. MALET estime néanmoins que, dans un contexte de risques psychosociaux et de souffrance au travail croissants, les collectivités doivent maintenir une forte expertise en santé psychique au travail. Son expérience personnelle dans une précédente collectivité lui a montré combien l'intervention de psychologues et de médecins pouvait contribuer à l'accompagnement des agents et à la restauration de la qualité du dialogue social.

Pour marquer sa vigilance sur ce point, et sans être opposé à la délibération, M. MALET fait le choix de s'abstenir, en accord avec Madame LHOMME-LÉOMENT dont il détient la délégation de vote.

M. LE PRÉSIDENT apporte deux éléments de réponse. Il indique, dans un premier temps, que cette proposition a été validée par les organisations syndicales en Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT).

Il explique, ensuite, que face à l'impossibilité de recruter des psychologues, la seule alternative eut été de ne recruter personne. M. LE PRÉSIDENT ne comprend donc pas cette position d'abstention, d'autant que le sujet a été expliqué en première commission. Sans vouloir refaire cet échange, il estime que la réalité a conduit à ce choix.

Mme MORIZIO se dit également très étonnée du positionnement de Monsieur MALET. Elle rappelle que l'objectif initial était bien de recruter des professionnels diplômés, mais que les candidatures au poste de psychologue n'ont pas répondu aux attentes. La question s'est alors posée en F3SCT de maintenir le titre de psychologue ou de l'adapter à la réalité des profils disponibles. À la demande des organisations syndicales, à laquelle elle souscrivait, il a été décidé d'ouvrir le poste à des personnes compétentes pour accompagner les professionnels en difficulté.

Mme MORIZIO déclare ne pas comprendre cette abstention alors que tous les membres du F3SCT étaient d'accord pour maintenir cette ouverture de poste afin de répondre au besoin. La seule alternative aurait été de fermer le poste, faute de candidats.

Mme MORIZIO invite en conséquence M. MALET à reconsidérer son vote.

M. LE PRÉSIDENT précise pour ceux qui auraient été éloignés de cette question que, faute de trouver un psychologue, la collectivité a procédé au recrutement d'une ergonome diplômée en psychologie ainsi que d'un médiateur coach certifié.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que le Département, très sensible à ce sujet, fait intervenir une psychologue du travail extérieure depuis 2020, laquelle effectue un bon travail. Actuellement, il est possible d'obtenir un rendez-vous avec elle sans passer par une liste d'attente. Le recrutement des deux nouvelles personnes vient donc compléter ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT souhaite assurer à tous que le Conseil départemental consent des efforts réels dans ce domaine, pleinement conscient des difficultés actuelles. Il appelle à ne pas faire de ce sujet un enjeu politique, d'autant que les pratiques en question, inexistantes il y a quelques années, ont précisément été initiées par la collectivité.

Il cède la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, en tant que présidente de la première commission, confirme que le sujet a été abordé et expliqué en commission. Face à la pénurie de professionnels diplômés, elle demande à ceux qui s'abstiennent, dès lors qu'ils n'acceptent pas les postes tels que ceux proposés, quelle serait leur proposition alternative pour pallier ce manque.

M. LE PRÉSIDENT ne souhaite pas refaire le travail de la commission et rappelle à nouveau que la collectivité s'est trouvée face à un choix : fermer le poste ou recruter ces deux personnes.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT regrette que ceux qui contestent la solution trouvée par le Département ne proposent pas de solution alternative et note qu'il est toujours plus aisé de contester sans rien proposer.

Elle félicite donc le Département d'avoir trouvé cette solution qui, bien qu'elle ne soit pas optimale, va permettre d'offrir un accompagnement aux salariés qui en ont besoin.

Elle témoigne enfin que, dans sa propre structure, le manque de médecins accompagnants, dû à la pénurie de recrutement, se paie au quotidien dans le travail avec les salariés qui peuvent avoir besoin d'accompagnement.

M. LE PRÉSIDENT remercie Mme AUPETIT-BERTHELEMOT et souligne que le Département fait face aux mêmes difficultés pour recruter des médecins de PMI. Il souhaite que l'effort de la collectivité pour avancer dans cette direction soit reconnu.

Il donne la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS appelle pour sa part à la modération, soulignant qu'une abstention ne constitue pas un vote contre, mais l'expression d'un doute. Elle déclare faire confiance à la capacité de l'institution à comprendre la nécessité du dialogue et du soutien aux salariés. Elle souligne que cette volonté du Département a été démontrée à plusieurs reprises, notamment par la prise en compte de revendications matérielles malgré un contexte budgétaire contraint.

M. LE PRÉSIDENT soumet la délibération au vote de l'Assemblée.

M. MALET s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions, Monsieur MALET et Madame LHOMME-LEOMENT (Madame LHOMME-LEOMENT ayant donné délégation à M. MALET).

MISE EN PLACE D'UNE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE OUVERTE AUX TIERS

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO remercie Monsieur le Président, puis présente le rapport et la délibération.

Après avoir remercié Madame MORIZIO pour la présentation du rapport, et pris acte de l'absence de remarques, M. LE PRÉSIDENT le soumet au vote de l'Assemblée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME COMMISSION

RÉVISION DES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame LARDY.

Mme LARDY remercie Monsieur le président et présente le rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame LARDY pour la présentation du rapport et cède la parole à Monsieur BOST.

M. BOST s'enquiert des raisons pour lesquelles le montant maximal des aides a été divisé par plus de deux, passant de 167 000 € à 75 000 € pour les projets combinant l'aide des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et celle du Conseil départemental.

M. LE PRÉSIDENT explique que l'enveloppe budgétaire globale, votée lors de la séance du mois d'avril dernier, est restée la même mais les critères d'attributions ont été modifiés. En effet, le spectre des entreprises éligibles a été élargi. Ainsi, davantage de projets seront accompagnés mais chacun bénéficiera individuellement d'une aide moins élevée qu'auparavant.

M. BOST indique comprendre ce raisonnement, mais s'interroge sur la pertinence de cette décision. Il estime en effet que le dispositif fonctionnait bien et que tous en étaient satisfaits. Il se demande donc pourquoi le plafond de 167 000 € n'a pas été maintenu, même avec un spectre élargi, arguant que l'impact sur le budget total du Département ne serait pas déterminant.

Il prévient enfin que la réponse du Président pourrait motiver une abstention de son groupe.

M. LE PRÉSIDENT répond que les contraintes budgétaires ne permettent pas d'additionner indéfiniment les dépenses. Il note que la collectivité fait face à de nouvelles demandes dans des domaines où elle n'intervenait pas jusqu'alors, comme certains commerces ou entreprises. Il a donc fallu procéder à des arbitrages.

Il lance alors un défi à Monsieur BOST : si ce dernier parvient à obtenir le remboursement au Département des sommes dues par le syndicat mixte Dorsal, il s'engage à ce que les communes et les entreprises en bénéficient pleinement.

Il cède ensuite la parole à Mme MORIZIO.

Mme MORIZIO souligne l'importance de l'élargissement de ce dispositif au secteur du tourisme, dont les retombées économiques sont évaluées à 360 M€ par an sur le territoire.

Elle souligne que l'accompagnement des hébergements touristiques (hôtels, gîtes) permettra une montée en qualité. Elle ajoute qu'en contrepartie, les bénéficiaires seront tenus d'assurer la promotion du territoire et de s'engager dans des labels comme « Accueil Vélo », « Hébergement Pêche » ou « Clé verte ».

Mme MORIZIO considère ce dispositif, déjà expérimenté durant la crise sanitaire et désormais pérennisé et élargi, comme une solution « gagnant-gagnant ».

M. LE PRÉSIDENT rappelle le contexte historique dans lequel s'inscrit la compétence économique du Département.

La collectivité ne disposait pas de cette compétence à l'origine, mais elle l'a assumée dans le domaine de l'immobilier d'entreprise lorsque les communautés de communes la lui ont déléguée.

Dans d'autres départements, les entreprises ne bénéficient aujourd'hui que des aides des communautés de communes sans participation de la collectivité départementale.

M. LE PRÉSIDENT jugerait donc inopportun un éventuel reproche émis sur cette question au Département de la Haute-Vienne.

M. LE PRÉSIDENT met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME COMMISSION

ÉTUDE PROSPECTIVE SUR LA RESSOURCE EN EAU - FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE 2027-2036

M. LE PRÉSIDENT cède la parole au rapporteur, Monsieur BARRY.

M. BARRY remercie Monsieur le Président et présente le rapport.

Après avoir remercié Monsieur BARRY pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT souligne l'importance de l'étude sur l'eau, qui a déjà été longuement discutée le matin même.

Il annonce qu'un numéro spécial du magazine départemental sera consacré à ces travaux, afin d'en expliquer les enjeux au grand public de manière pédagogique, sans chercher à susciter des tensions ou des polémiques sur ce sujet d'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT invite les membres de l'Assemblée à s'exprimer et donne la parole à Monsieur BUSSIÈRE.

Au nom de son groupe, M. BUSSIÈRE se déclare favorable à la feuille de route proposée dans le cadre de l'étude prospective sur la ressource en eau. Son groupe émet toutefois des réserves, déjà mentionnées en préambule, concernant le plan d'assèchement de certains étangs. En raison de l'impossibilité d'un vote par division, il annonce que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT réagit vivement à l'annonce de l'abstention du groupe Union de la Droite, du Centre et Indépendants et invite la presse présente à en prendre note.

Il rappelle que cette étude est citée en exemple au niveau national et que la Haute-Vienne est le premier Département à l'avoir conduite en associant l'ensemble des partenaires concernés.

Il reproche en conséquence au groupe d'opposition de donner l'impression de ne pas adhérer à ce projet, qu'il qualifie de non partisan et d'essentiel pour assurer la survie des générations présentes et futures.

M. LE PRÉSIDENT ajoute avoir présenté cette étude au « Cercle de l'eau » à Paris, où elle a été jugée remarquable, les participants saluant la présence d'élus aux côtés des experts.

En conséquence, il se dit choqué par la position du groupe de l'opposition, qu'il qualifie de criminelle et avertit que la population ne manquera pas de demander des comptes à ces élus.

Il insiste sur la gravité de la situation, ayant suivi l'étude de près depuis le début et pris connaissance des projections sur l'état de la ressource en eau dans vingt ans, un constat aggravé par la canicule actuelle.

M. LE PRÉSIDENT oppose ainsi la question de petits étangs appartenant souvent à de grands propriétaires fonciers à l'enjeu majeur que représente la préservation de la ressource en eau, citant à titre d'exemple la chance que constitue la présence d'un site comme la tourbière des Duges sur le territoire. Il souligne également que nulle part l'étude ne fait état d'une généralisation ou d'un plan d'assèchement généralisé des étangs. Car bien évidemment, certains servent la défense incendie et l'activité économique. Comme l'a dit Monsieur BARRY, la moitié des étangs sont sans usage. Pire, certains sont des bombes à retardement pour les milieux ou tout simplement pour l'alimentation en eau potable.

Jugeant la position de l'opposition inadmissible, M. LE PRÉSIDENT met fin à l'échange, et donne la parole à Monsieur BARRY.

M. BARRY, tout en rappelant qu'il est habituellement mesuré dans ses propos, qualifie d'irresponsable la position du groupe d'opposition. Il conteste notamment l'expression « assécher des étangs » et souligne que cette position pourra être rapportée aux gestionnaires des unités de production d'eau qui sollicitent l'aide du Département face aux pollutions par les cyanobactéries.

De plus, il souligne que l'étude a impliqué toutes les structures, y compris agricoles, sans que cela ne pose de problème pour leur activité.

M. BARRY se dit profondément choqué qu'une telle position puisse être défendue en période de vigilance rouge canicule, alors que des communes sont alimentées par citernes et que de l'eau en bouteille est distribuée.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BARRY et partage son sentiment. Il cède alors la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS annonce que son groupe votera en faveur du rapport sans aucune difficulté et « en applaudissant des deux mains ». Elle exprime à son tour son incompréhension face à la position adoptée par le groupe de la droite.

Alors que la situation actuelle était anticipable de longue date, Mme TUYÉRAS estime qu'elle est devenue inédite et catastrophique. Elle déplore que, malgré ce constat, les mêmes obstructions politiques s'expriment, visant à saper la nécessaire transformation.

Selon elle, ces obstructions doivent être dénoncées et il faut « politiser les canicules », car l'avenir de l'humanité en dépend. Rappelant que l'être humain ne peut pas vivre sans eau, Mme TUYÉRAS constate que nous sommes déjà entrés dans un cercle vicieux. Elle souligne qu'il est encore possible d'agir pour ne pas dépasser les prévisions les plus sombres afin d'éviter qu'il n'y ait plus de population sur Terre en 2030.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame TUYÉRAS et donne la parole à Monsieur BUSSIÈRE

M. BUSSIÈRE reprend les propos de Madame TUYÉRAS et précise qu'une abstention ne constitue pas un vote contre et exprime simplement des réserves.

M. LE PRÉSIDENT indique que c'est précisément ce qu'il reproche à l'opposition et donne la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO se déclare également atterrée par la posture de l'opposition. Se référant à l'adage selon lequel « gouverner, c'est prévoir », elle souligne que l'étude présentée met en évidence une situation d'une gravité extrême.

S'adressant aux élus abstentionnistes, Mme MORIZIO critique des réserves qui ne lui semblent pas fondées au regard de la gravité de la situation. Elle juge « minimales » les exemples avancés, comme l'effacement d'une dizaine d'étangs par an, face à une crise qui se manifeste actuellement par une température de 43 degrés.

Elle conclut en se joignant au Président pour affirmer que le groupe de l'opposition devra, un jour, rendre des comptes.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur le fait que l'étude a été menée avec une expertise remarquable et qu'elle a permis de faire évoluer les points de vue, y compris le sien.

Il se rappelle qu'il y a quelques années, l'idée de supprimer certains captages était envisagée. Mais l'étude a démontré qu'ils constituaient en réalité une richesse en l'absence de nappes phréatiques sur notre territoire. Ces captages seront donc protégés pour garantir l'alimentation en eau potable.

Il déplore donc que certains élus adoptent une position sans connaître la teneur de ce rapport. Il soumet la délibération aux voix.

Abstention des représentants du groupe Union de la Droite, du Centre et Indépendants.

La délibération est adoptée à la majorité, moins 7 abstentions.

En passant au dossier relatif au Schéma départemental des espaces naturels sensibles, M. LE PRÉSIDENT souligne à quel point ces dossiers sont liés entre eux, y compris avec celui concernant l'étang de la Pouge.

Il réfute l'idée que le Département supprimerait l'étang de la Pouge. Au contraire, celui-ci sera réhabilité pour devenir un exemple de ce qu'un étang peut apporter à un territoire. Il aura également une vocation pédagogique et mettra en valeur ses multiples fonctions : protection des oiseaux, pêche, qualité de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT conclut en accusant l'opposition de fragiliser un maillon de la chaîne par son manque de prise de conscience face à l'urgence de la situation.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES - PLAN D'ACTION 2026-2031

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame BOURDEAU.

Mme BOURDEAU remercie Monsieur le Président et présente le rapport.

Après avoir remercié Madame BOURDEAU pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT le soumet au vote de l'Assemblée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ÉTANG DE LA POUGE - AMÉNAGEMENTS ET VALORISATION DU SITE

M. LE PRÉSIDENT cède la parole au rapporteur, Monsieur AUZEMÉRY.

M. AUZEMÉRY remercie Monsieur le Président et, avant de présenter son rapport, souhaite faire une remarque sur les réserves d'eau.

M. AUZEMÉRY indique qu'il préside la communauté de communes sur laquelle se trouve la tourbière des Duges qui joue un rôle de filtre essentiel pour l'eau provenant du Mazeau, qui alimente une grande partie de Limoges.

Selon lui, la problématique à venir concerne l'entretien des abords de cette tourbière, actuellement assuré par des collectivités locales, comme la commune de Saint-Léger-la-Montagne, et le Conservatoire d'espaces naturels. Avec la baisse des dotations de l'État, il est à craindre que cet entretien ne puisse plus être garanti, ce qui pourrait dégrader la qualité et la quantité de l'eau et avoir des conséquences certaines et délétères pour la population de Limoges.

M. AUZEMÉRY donne ensuite lecture du rapport.

Après avoir remercié Monsieur AUZEMÉRY pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT estime que l'exemple de l'étang de la Pouge montre que de belles réalisations sont possibles, mais qu'elles demandent des efforts, de l'entretien et un travail en partenariat. Il se félicite que l'expérience acquise permette aujourd'hui de réunir tous les acteurs autour d'une ambition partagée, ce qui n'allait pas de soi au départ, et bénéficie désormais même à l'activité touristique.

Il donne ensuite la parole à Monsieur RAYMONDAUD.

M. RAYMONDAUD, en tant que Président du site Natura 2000 de l'étang de la Pouge, remercie le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour les travaux réalisés et à venir. Il note que ces aménagements bénéficieront à la fois aux pêcheurs, aux oiseaux et aux promeneurs.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur RAYMONDAUD et met la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT s'adresse enfin à Monsieur BUSSIÈRE et à son groupe, après ce vote à l'unanimité, pour leur signifier qu'il ne comprend vraiment pas la logique à laquelle obéissent leurs prises de position.

BILAN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame PAULET.

Mme PAULET remercie Monsieur le Président et présente le rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame PAULET et souligne que ce sujet rappelle l'importance de réaliser les projets d'aménagement, non par simple convenance, mais bien pour des raisons de sécurité.

Il cède ensuite la parole à Monsieur DESTRUHAUT.

M. DESTRUHAUT attire l'attention sur le bilan de la sécurité routière, qui fait état de neuf décès survenus sur les routes départementales en 2025. Si ce chiffre est en recul d'une unité par rapport à l'année précédente, M. DESTRUHAUT considère qu'il demeure inacceptable : neuf morts, c'est encore trop, et un seul décès serait déjà un de trop.

M. DESTRUHAUT poursuit en indiquant que tous les aménagements et les sommes importantes consacrées à la réfection et à l'amélioration des routes n'ont qu'un seul objectif : la sécurité des habitants de la Haute-Vienne. Il juge donc plus que regrettable que des intérêts particuliers retardent depuis des années des projets importants visant à éviter des accidents mortels.

Il ajoute que les techniques routières ont profondément changé, tout comme les conditions de travail des agents. Le secteur des travaux publics en est conscient et a fait évoluer ses pratiques, notamment en matière de réutilisation des matériaux. Il tient donc à saluer les efforts prodigieux réalisés dans ce domaine.

M. DESTRUHAUT conclut en soulignant que le maintien par le Département de la Haute-Vienne de ses budgets dédiés à l'amélioration et à la construction des routes est particulièrement louable, dans un contexte où de nombreux autres Départements ont fait le choix inverse.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur DESTRUHAUT. Il souligne que, s'il entend la remarque de Monsieur BOST sur la baisse des aides pour certains projets, il invite à considérer la situation dans son ensemble, à l'instar de ce qui prévaut pour le dossier de l'eau.

Il rappelle en effet que certains Départements ont renoncé à toute aide aux communes en matière de voirie. Il indique plus précisément que celui de la Haute-Vienne maintient un taux de soutien compris entre 30 % et 50 % sur les routes communales, en complément des projets portés en régie directe.

M. LE PRÉSIDENT se déclare très à l'écoute des maires, qu'il rencontre trois fois par an, et mentionne la prochaine assemblée générale de l'Agence technique départementale (ATEC 87), dont le soutien apporté aux collectivités locales est inestimable. C'est cette vision générale qui permet de définir les dossiers sur lesquels l'accompagnement du Département est sollicité.

M. LE PRÉSIDENT estime que les élus locaux ont pleinement conscience de la réalité financière du Département et reconnaissent la force de son accompagnement. Il exprime enfin son inquiétude quant à l'entretien futur des routes communales, plus encore que pour les routes départementales.

M. LE PRÉSIDENT met au vote la délibération relative au bilan de la sécurité routière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME COMMISSION

INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DU SPORT

M. LE PRÉSIDENT cède la parole au rapporteur, Monsieur NOUHAUD.

M. NOUHAUD remercie Monsieur le Président. Avant de présenter le rapport, il souhaite revenir sur le rapport précédent en indiquant partager l'inquiétude du Président concernant l'entretien des routes communales, d'autant qu'elles sont de plus en plus utilisées par des engins de fort tonnage, ce qui place les collectivités locales dans une situation difficile, aggravée par les baisses successives de dotations.

Il présente ensuite le rapport relatif au sport.

Après avoir remercié Monsieur NOUHAUD pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT note que ces actions constituent la déclinaison concrète des demandes formulées lors des Assises du sport de 2016 par les comités et autres clubs.

Il souligne l'importance de disposer d'une ligne de conduite, à l'image de l'étude sur l'eau, et se félicite de la méthode participative qui a permis la réalisation du stade couvert d'athlétisme et l'accompagnement des licenciés.

Il cède ensuite la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO met l'accent sur l'intérêt de la méthode des assises, qui a pour vertu de réunir l'ensemble des acteurs concernés. Elle rappelle que la même démarche a été utilisée pour le tourisme et a conduit à la création de la SPL Terres de Limousin.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame MORIZIO et donne la parole à M. BOST.

M. BOST relève que des panneaux photovoltaïques avaient été installés sur le nouveau stade et suppose qu'ils doivent produire à plein régime compte tenu de la canicule actuelle.

Il s'interroge ensuite sur la température à l'intérieur du stade couvert, rappelant qu'une configuration spécifique avait été conçue pour y maintenir une température stable.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il s'est rendu au stade la semaine précédente et qu'il a été surpris par une température qui, sans être fraîche, était tout à fait acceptable et supportable, ce que les conseillers qui l'accompagnaient peuvent confirmer.

M. LE PRÉSIDENT met ensuite le rapport au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame ALMOSTER-RODRIGUES.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES remercie Monsieur le Président et présente le rapport.

Après avoir remercié Madame ALMOSTER-RODRIGUES pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER remercie Monsieur le Président et indique que, en complément du Contrat d'engagement de service public (CESP) qui existe depuis plusieurs années, d'autres collectivités territoriales appliquent déjà cette mesure, comme en Corrèze par exemple.

Elle demande si le nombre de dix contrats prévus pour les futurs médecins généralistes et de dix pour les futurs dentistes a été discuté avec le doyen de la faculté de médecine.

M. LE PRÉSIDENT répond que ce chiffre a été jugé acceptable sur le plan budgétaire, mais qu'il est encore difficile de savoir s'il suffira à couvrir tous les besoins

et si les dentistes seront plus nombreux que les médecins à solliciter l'aide. Il indique qu'une évaluation sera faite.

Concernant les vétérinaires, M. LE PRÉSIDENT évoque un article de presse paru le matin même sur la recherche d'un directeur pour l'école vétérinaire de Limoges. Il ajoute que l'Université viendrait de lancer le recrutement d'un directeur de projet, ce qui est un signe positif.

Mme NÉGRIER suggère de se rapprocher du doyen de la faculté de médecine sur ce point. Evoquant la prochaine journée d'accueil des internes, le 1^{er} octobre, elle espère que le Département sera présent et mieux mis en valeur que lors des éditions précédentes.

M. LE PRÉSIDENT en convient, précisant que l'attractivité repose sur deux aspects : la promotion touristique du département et désormais, l'accompagnement financier qui peut être proposé.

Mme NÉGRIER rappelle la déception qu'elle avait exprimé les années précédentes, estimant que la mise en valeur du département lors de ces événements n'avait pas été à la hauteur des enjeux.

M. LE PRÉSIDENT lui assure que le Département disposera cette fois d'une « force de frappe » supplémentaire. Il cède ensuite la parole à Monsieur CUBERTAFOND.

M. CUBERTAFOND salue la présentation de ce bilan exhaustif des dispositifs en faveur de la jeunesse. Il s'étonne cependant de la suppression de l'aide financière à la mobilité internationale des étudiants haut-viennois, justifiée par le faible nombre de dossiers. Pourtant, cette bourse, accordée depuis 2008 aux étudiants sous conditions de ressources, demeure nécessaire au regard des difficultés financières croissantes que rencontrent ces derniers.

M. CUBERTAFOND sollicite donc des explications complémentaires sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT indique que l'explication a déjà été fournie : il s'agit d'un arbitrage assumé, visant à réorienter les moyens vers des dispositifs jugés plus efficaces dans le cadre du plan jeunesse.

Il cède ensuite la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM répond d'abord à Madame NÉGRIER en précisant que la création d'une bourse pour les étudiants en médecine a été discutée et inscrite dans le plan d'attractivité médicale voté un an plus tôt, en présence de tous les partenaires, y compris l'ARS, la faculté de médecine et l'Ordre des médecins. Le doyen de la faculté de médecine est donc informé de la mesure proposée.

Mme YILDIRIM rappelle ensuite à Monsieur CUBERTAFOND que, si le dispositif d'aide à la mobilité internationale est supprimé, d'autres aides demeurent accessibles, notamment dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), susceptible

d'accompagner de tels projets. La suppression de ce dispositif s'inscrit donc dans une logique de réorientation vers des instruments mieux adaptés.

Mme YILDIRIM se réjouit de l'adoption de ce plan jeunesse, soulignant que les quotients familiaux retenus permettront également aux familles des classes moyennes de bénéficier de ces aides, ce qu'elle considère comme une avancée positive.

Elle conclut par une réflexion critique, mettant en regard les efforts consentis par le Département en faveur de la jeunesse et les préconisations d'un rapport national commandé par le gouvernement, qui envisagerait de multiplier par cinq les droits d'inscription à l'université pour remédier aux difficultés financières des établissements. Elle dénonce ce paradoxe et exprime sa crainte de voir le Département contraint, à terme, de soutenir des étudiants dans l'incapacité de s'acquitter de ces frais.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame YILDIRIM et donne la parole à Monsieur DESTRUHAUT.

M. DESTRUHAUT estime que le traitement réservé à la jeunesse au niveau national est lamentable et scandaleux, et qu'un pays qui traite aussi mal sa jeunesse est un pays qui se suicide. Il dénonce l'absence de mesures concrètes en faveur des jeunes, la réduction des crédits alloués à la recherche, ainsi que le caractère profondément injuste de la hausse des frais d'inscription annoncée.

Selon lui, une telle décision conduirait à réserver l'accès aux études supérieures aux seuls enfants des milieux les plus aisés, rompant ainsi avec toute la logique de promotion sociale mise en place depuis la Libération. M. DESTRUHAUT se déclare scandalisé face à cette perspective.

Il se félicite en revanche que le Département de la Haute-Vienne ait adopté une position diamétralement opposée, en affirmant sa confiance en la jeunesse et en choisissant de l'accompagner concrètement.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur DESTRUHAUT et met au vote le plan jeunesse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME COMMISSION

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS CONCLU AVEC L'ÉTAT EN 2024

M. LE PRÉSIDENT cède la parole au rapporteur, Monsieur MIGUEL.

M. MIGUEL remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

Après avoir remercié Monsieur MIGUEL pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER s'étonne de la variation du budget global réalisé pour les référents éducatifs de prévention, qui est passé de 880 000 € à 772 000 € entre 2024 et 2025, alors que le besoin de prévention est plus important que jamais.

M. LE PRÉSIDENT, surpris par ce chiffre, s'engage à fournir une réponse écrite à cette question qui, au demeurant, n'a pas été posée en commission. Il cède la parole à Madame TUYÉRAS ;

Mme TUYÉRAS explique que l'enveloppe initiale avait été surestimée dans le budget prévisionnel, et s'engage à fournir une réponse plus détaillée sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que l'État a maintenu sa participation, quel que soit le montant.

Mme TUYÉRAS souhaite également saluer le travail remarquable des agents sur le terrain. Elle évoque la visite du commissaire à la lutte contre la pauvreté, effectuée en début d'année dans une MDD Sociale, au cours de laquelle les agents ont su présenter leur action de façon à la fois simple et marquante. Les partenaires de l'État portent un regard très positif sur ce qui est mis en place, grâce à la compétence des équipes.

M. LE PRÉSIDENT s'associe aux félicitations exprimées et met ensuite le dossier au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT LE STATUT DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS OU D'AUTOENTREPRENEURS - PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DES PROCÉDURES D'ACCOMPAGNEMENT

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame ACHARD.

Mme ACHARD remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame ACHARD pour la présentation de ce dossier et cède la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER intervient au sujet de l'objectif visant à « diminuer le nombre de travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de cinq ans ». Elle qualifie cet objectif de vœu pieux et s'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour l'atteindre.

M. LE PRÉSIDENT répond que cet objectif sera atteint grâce à un suivi et à une connaissance plus fine des situations. Il donne la parole à Madame PAULET.

Mme PAULET rappelle que le statut d'autoentrepreneur a été mis en place sous la présidence de Nicolas SARKOZY, dans le but de réduire le travail non déclaré. Force est de constater, aujourd'hui, que ce statut a contribué à précariser davantage les travailleurs concernés, comme en témoignent, selon Mme PAULET, les situations particulièrement difficiles dans lesquelles nombre d'entre eux se trouvent

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame PAULET et donne la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS souligne que, compte tenu des modifications introduites par la loi « Plein emploi », les personnes exerçant sous le statut d'autoentrepreneur sont toutes inscrites à France Travail en catégorie 5, mais qu'il est très peu probable qu'elles soient convoquées.

Par ailleurs, elle estime que l'absence de revenus pose une question de fond, dans la mesure où elle implique également l'absence de cotisations sociales, conduisant à des situations de grande fragilité.

Mme TUYÉRAS indique que des outils existent, comme des réunions et une prise en charge collective, pour évaluer si le maintien dans ce statut malgré de faibles revenus relève d'un choix délibéré ou si, au contraire, il s'avère nécessaire d'accompagner ces personnes vers l'abandon d'une activité qu'elles avaient initialement idéalisée. C'est sur ce point que le travail doit être mené.

Bien qu'elle soit favorable à la sortie de ces personnes du dispositif, Mme TUYÉRAS insiste sur la responsabilité du Département en matière d'insertion. Elle ajoute que ne pas prendre ce problème à bras-le-corps, même si le chemin est long, conduirait à ce que ces personnes « s'enkystent » dans une forme de confort.

S'agissant de la loi « Plein emploi » et de l'inscription à France Travail, Mme TUYÉRAS indique ne pas être du tout convaincue que ces personnes feront l'objet d'un suivi effectif de la part de cet organisme. Selon elle, le Département doit dès lors assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Elle ajoute que le problème que constitue la baisse des orientations de bénéficiaires du RSA par France Travail vers les chantiers d'insertion a également été évoqué en CTPE. Il est donc impératif de mobiliser tous les moyens pour agir et pour alerter les pouvoirs publics sur une situation qui ne peut plus durer.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame TUYÉRAS et cède la parole à Madame GENTIL.

Mme GENTIL revient sur les propos tenus par la Madame MORIZIO : lorsqu'un constat de défaillance est posé, il est impératif de proposer des solutions. Dans cet esprit, elle rappelle que le statut d'autoentrepreneur a été créé en réponse au constat d'un grand nombre de cas de travail dissimulé. Cependant, il visait à couvrir de multiples situations, sans se limiter à ce seul cas de figure.

Reste qu'aujourd'hui, Mme GENTIL pose la question de savoir s'il est préférable d'exercer une activité en travail dissimulé ou de disposer du statut d'autoentrepreneur.

Mme TUYÉRAS précise que le problème se pose plus particulièrement lorsque les personnes exercent une activité qui ne génère aucun revenu tout en continuant de bénéficier du RSA : elles se trouvent alors dans une forme de statu quo qui ne leur est nullement bénéfique.

M. LE PRÉSIDENT constate que le cadre est si imprécis qu'il s'avère nécessaire d'adopter une approche qui évite d'induire les personnes en erreur.

Il donne la parole à Madame PAULET.

Mme PAULET, en réponse à Madame GENTIL, estime que le statut d'autoentrepreneur n'a pas résolu le problème du travail non déclaré, qui demeure tout aussi présent qu'auparavant. Elle réitère sa position selon laquelle ce statut précarise davantage les individus qui y ont recours.

Elle souligne que Madame TUYÉRAS a exposé la situation avec grande clarté. Une réflexion de fond sur l'utilité de ce statut dans la société s'impose, même si la présente Assemblée n'est pas le lieu approprié pour la conduire.

M. LE PRÉSIDENT remercie les intervenantes de cet échange et met aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame GUILHAT-BARRET.

Mme GUILHAT-BARRET remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame GUILHAT-BARRET et exprime l'espoir que les mesures proposées permettront d'enrayer ces chiffres qu'il qualifie d'effrayants.

Il encourage à modifier ce qui peut l'être et à renforcer l'attractivité de la PMI pour attirer de nouveaux professionnels, tout en reconnaissant que ces difficultés de recrutement se manifestent également dans d'autres domaines. Ce rapport a le mérite d'alerter sur la situation et de souligner le besoin de professionnels.

Il donne la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER qualifie la situation de la mortalité infantile de très sombre et d'extrêmement inquiétante.

Elle se déclare également interpellée par la situation de la vaccination, et fait remarquer que les pharmaciens peuvent désormais vacciner et que les infirmières en pratique avancée peuvent prescrire des vaccinations.

Mme NÉGRIER s'interroge sur d'éventuels blocages, potentiellement dus à des lobbys, qui pourraient expliquer les difficultés rencontrées dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame NÉGRIER et cède la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM indique avoir abordé la question de la mortalité infantile avec le Directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) qui est très sensibilisé à ce sujet et élabore une étude en vue d'en déterminer les causes. En la matière, la prévention est essentielle.

À cet égard, Mme YILDIRIM souhaite apporter une précision concernant les Référents éducatifs prévention (REP) afin d'éviter toute interprétation erronée laissant penser que le Conseil départemental aurait réduit ce budget. Elle rappelle que l'année 2024 constituait l'année de lancement du dispositif et comprenait des frais annexes d'ingénierie et de matériel qui ne se présentent pas à nouveau en deuxième année. L'essentiel est que les effectifs soient restés stables, avec 15 équivalents temps plein (ETP) pour les REP en 2024 comme en 2025.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que cette stabilité des effectifs justifie le maintien de la participation de l'État à un niveau identique. Il met ensuite au vote la délibération sur la PMI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION DE PROGRAMMATION

PROGRAMMATION 2026 DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE LIMOGES (CDD-VL)

M. LE PRÉSIDENT cède la parole au rapporteur, Monsieur JOUANNY.

M. JOUANNY remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

Après avoir remercié Monsieur JOUANNY pour la présentation du rapport, M. LE PRÉSIDENT précise que l'ensemble des communes et des EPCI, même les plus petites, sont accompagnées par le Département.

Il met ensuite la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION DE SYNTHÈSE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à la rapporteure, Madame TROUBAT.

Mme TROUBAT remercie Monsieur le Président et donne lecture de la synthèse du rapport d'activité.

M. LE PRÉSIDENT, n'ayant recensé aucune remarque ni demande de compléments, remercie Madame TROUBAT et met le rapport au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR LE DÉPARTEMENT

M. LE PRÉSIDENT procède à la présentation du rapport sur la passation des marchés publics conclus entre le 1^{er} décembre 2025 et le 28 février 2026.

L'Assemblée prend acte des marchés publics conclus entre le 1^{er} décembre 2025 et le 28 février 2026.

DYNAMIQUE DES DÉPENSES SOCIALES DES DÉPARTEMENTS AU REGARD DE LEURS RESSOURCES

M. LE PRÉSIDENT, avant de céder la parole au rapporteur, Monsieur BOISSERIE, souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée départementale l'observation formulée par un autre Président de Département, qui fut ministre : « *Nos Départements ne souffrent pas d'un excès de dépenses, mais d'une insuffisance de recettes* ».

M. BOISSERIE remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOISSERIE et cède la parole à Madame PLAZZI.

Mme PLAZZI apporte des précisions chiffrées sur la Prestation de compensation du handicap (PCH). Elle indique que pour l'année 2026, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) versera 5,6 M€, alors que le budget total alloué à la PCH par le Département s'élèvera à 18,4 M€. Elle estime que

l'augmentation de 30 % observée devrait se poursuivre dans les années à venir, les familles formulant des attentes croissantes.

Mme PLAZZI salue le travail du personnel de la MDPH qui n'octroie que ce qui est dû, sans quoi l'augmentation serait bien plus importante.

Elle insiste donc sur le fait que la contribution de la CNSA ne représente qu'un peu plus de 30 % des dépenses de PCH, alors que les Départements demandent une prise en charge à hauteur de 50 % pour l'APA et la PCH. Pour l'APA, le taux de couverture s'établit à 48 % sur une enveloppe de plus de 46 M€, mais pour la PCH, il n'atteint que 30 %. Le différentiel reste donc à la charge du Département.

Mme PLAZZI s'interroge donc sur la soutenabilité de ce modèle si la tendance actuelle se poursuit.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame PLAZZI et cède la parole à Monsieur BOST.

M. BOST estime le rapport extrêmement intéressant en ce qu'il offre une vision sur l'avenir de la collectivité et met en lumière le désengagement progressif de l'État.

Il se réjouit que la Haute-Vienne ait fait partie des 24 Départements ayant contribué à cette analyse. Il estime enfin, sans aucune arrière-pensée, qu'un diagramme situant la Haute-Vienne par rapport aux autres Départements du panel aurait pu être ajouté au rapport.

M. LE PRÉSIDENT répond que l'ensemble des données relatives à la Haute-Vienne figurent dans les documents budgétaires déjà soumis au vote de l'Assemblée départementale, tels que le compte administratif ou le rapport d'activité voté à l'unanimité précédemment.

Il ajoute que l'objet du rapport national n'est pas de comparer les Départements entre eux, mais de présenter un front commun devant le gouvernement afin d'illustrer la situation préoccupante de l'ensemble des Départements.

M. LE PRÉSIDENT exprime par ailleurs son incompréhension face au fait que des Départements comme la Haute-Vienne, soumis au Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), ne soient pas éligibles au fonds de sauvegarde - une incompréhension partagée par des élus de tous bords politiques. Il dénonce une situation dans laquelle les ministères semblent agir comme des agences de communication sans se concerter.

M. BOST réagit hors micro.

M. LE PRÉSIDENT remercie ensuite chaleureusement les services pour leur travail de synthèse et de présentation.

L'Assemblée départementale prend acte de la présentation du rapport relatif à la dynamique des dépenses sociales des Départements au regard de leurs ressources.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame la Trésorière-payeuse départementale pour sa présence puis annonce l'examen de trois vœux : le premier sur l'ADEME, le second sur le lac de Vassivière et le troisième sur l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles.

EXAMEN ET ADOPTION DES VŒUX

M. LE PRÉSIDENT invite la troisième commission, présidée par Madame BOURDEAU, à se réunir pour examiner les vœux sur l'ADEME et le Lac de Vassivière et la première commission, présidée par Madame AUPETIT-BERTHELEMOT, à examiner le vœu relatif aux violences sexistes et sexuelles.

La séance est suspendue à 14h09.

La séance reprend à 14h23.

VŒU RELATIF A L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DU PARLEMENT ET L'ADOPTION D'UNE LOI INTEGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT, présidente de la première commission, pour présenter le vœu relatif à l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT remercie Monsieur le Président et donne lecture du vœu suivant.

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Considérant que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue un enjeu majeur de cohésion sociale, de santé publique, d'égalité et de protection de l'enfance ; que celles-ci touchent massivement les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables, dans tous les milieux sociaux, familiaux, professionnels, éducatifs et institutionnels ;

Considérant que malgré les avancées législatives successives, les violences sexistes et sexuelles demeurent un phénomène systémique et que les réponses apportées restent insuffisantes au regard de l'ampleur des faits constatés ; que les victimes se heurtent encore trop souvent à des difficultés d'accès à la justice, à l'accompagnement, à la protection et à la réparation ;

Considérant que les associations spécialisées, les professionnels de terrain, les chercheurs, les magistrats et les acteurs de la protection de l'enfance alertent depuis de nombreuses années sur le manque de moyens humains, financiers et institutionnels consacrés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;

Considérant qu'une coalition regroupant de nombreuses organisations féministes, syndicales, de protection de l'enfance et de défense des droits humains a élaboré un ensemble cohérent de propositions visant à construire une véritable politique publique intégrée de prévention, de protection, de prise en charge des victimes, de poursuite des auteurs et de réparation ;

Considérant que le mouvement #MeToo a permis de révéler l'ampleur des violences sexistes et sexuelles dans l'ensemble de la société, y compris au sein de la sphère politique ; que les témoignages, enquêtes et procédures engagées ces dernières années ont mis en lumière l'existence de comportements incompatibles avec l'exercice de responsabilités publiques ;

Considérant que plusieurs affaires ayant concerné des élus ou responsables politiques sur le territoire de la Haute-Vienne ont nourri une légitime attente d'exemplarité de la part des citoyens et citoyennes ; que la confiance démocratique ne peut se construire dans la complaisance à l'égard des auteurs de violences sexistes et sexuelles et que l'engagement politique ne saurait constituer un espace de protection ou d'impunité ;

Considérant qu'une proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles, portée de manière transpartisane par plus d'une centaine de parlementaires, sera examinée en septembre selon les annonces du Premier ministre ; qu'elle comporte des dispositions relatives notamment à la justice, à la protection de l'enfance, à la santé, au travail, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la lutte contre les violences numériques ;

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne :

Réaffirme son engagement total dans la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles et apporte son soutien aux associations, aux professionnels et aux collectivités mobilisés quotidiennement auprès des victimes ;

Soutient le principe d'une approche globale, coordonnée et ambitieuse des politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et dans ce cadre, souhaite que soit intégrée la mise en place d'un mécanisme de suspension temporaire des fonctions exécutives et des mandats électifs en cas de mise en examen pour des faits de violences sexistes et sexuelles, dans le respect des garanties procédurales et de la présomption d'innocence, afin de protéger les victimes, prévenir toute pression ou situation de domination et préserver la confiance dans les institutions démocratiques ;

Appelle à l'adoption d'un texte permettant de renforcer durablement la prévention, la protection des victimes, la prise en charge des enfants exposés ou victimes, l'accompagnement des familles, la formation des professionnels, la lutte contre les violences numériques ainsi que les moyens alloués à la Justice, aux forces de police et de gendarmerie et aux associations spécialisées. »

Mme AUPETIT-BERTHELENOT précise que ce vœu a été adopté à l'unanimité des membres présents de la première commission.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame AUPETIT-BERTHELENOT et soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VŒU RELATIF A LA RELANCE DE LA DECENTRALISATION ET SES INCIDENCES POUR L'ADEME

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame BOURDEAU.

Mme BOURDEAU, présidente de la troisième commission, donne lecture du vœu suivant.

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Constatant que, sous couvert de relancer la décentralisation, le gouvernement se contente d'adopter des textes visant à la simplification administrative, à la déconcentration de l'État et à la clarification de certaines compétences, sans aborder une fois de plus la question de la compensation financière pour les collectivités territoriales ;

Soulignant qu'à cette occasion, il a décidé que chaque entité politique publique devrait relever d'un seul pilote clairement identifié en vue de renforcer l'efficacité de l'État ;

Regrette fortement que cette décision mette sur la sellette plusieurs opérateurs ou agences de l'État qui interviennent efficacement dans les territoires, dont notamment l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

S'inquiète tout particulièrement de l'article 7 contenu dans le projet de loi visant à renforcer l'État local qui prévoit l'intégration des délégations régionales de l'ADEME au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Met en avant que l'ADEME et la DREAL ont des missions bien distinctes, la première joue un rôle important en matière d'expertise technique, scientifique et financière, tandis que la deuxième vérifie la conformité à la réglementation ;

Dénonce le fait que cette évolution intervient au moment où la souveraineté énergétique est devenue l'une des priorités stratégiques de notre pays avec notamment la flambée des coûts de l'énergie ;

Craint d'y voir un recul des engagements pris par l'État en matière d'adaptation climatique dans un contexte d'écologieushing ;

Signale que l'ADEME apporte un accompagnement majeur aux collectivités et aux entreprises en matière de gestion des déchets, de maîtrise de l'énergie et de sobriété sur les territoires ;

Relève qu'un appel à manifestation d'intérêt pour valoriser la destination « France à vélo » et qu'un dispositif de soutien aux engins de chantier électriques ont été lancés ;

Souligne que cette agence est créatrice d'emplois et de développement économique et qu'elle offre à des millions de Français une solution de chauffage à coût maîtrisé ;

Rappelle qu'un rapport de l'inspection générale des finances a encore récemment confirmé toute l'utilité de l'ADEME en qualifiant de « satisfaisante sa gestion des fonds de l'État » et en ne préconisant aucune évolution ;

Partage l'inquiétude des personnels de l'ADEME qui voient en ce projet d'intégration le début du démantèlement de leur agence, cette dernière deviendrait alors une unité fonctionnelle d'un service déconcentré placé sous autorité préfectorale ;

Redoute la remise en cause de son indépendance et de sa capacité d'ingénierie ;

Réaffirme la nécessité de maintenir son ancrage territorial, qui est très apprécié de l'ensemble des collectivités territoriales et des entreprises de la Haute-Vienne ;

Demande au Premier ministre à ce que son statut et ses capacités d'action soient garantis afin de maintenir l'attractivité des territoires. »

Mme BOURDEAU précise que le vœu a été adopté à l'unanimité en commission, mais que l'opposition s'est interrogée sur le développement de l'activité et du budget de l'ADEME.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame BOURDEAU et donne la parole à Madame GENTIL.

Mme GENTIL précise les interrogations formulées par son groupe en troisième commission.

Elle indique que le budget de l'ADEME est passé de 1 Md€ à sa création en 1992 à 1,65 Md€ aujourd'hui, et ses effectifs sont passés de 550 à 1 000 salariés dans la même période. Or le coût des nombreuses agences de l'État fait l'objet d'un débat récurrent depuis les précédentes élections.

Sans prôner leur suppression, Mme GENTIL estime qu'il conviendrait toutefois de procéder à des audits. Elle cite en exemple le cas de Limoges Métropole, où l'ADEME, sur le dossier de la gestion des déchets, s'est contentée de participer aux réunions sans apporter de solutions concrètes.

Ceci conduit le groupe Union de la droite, du centre et Indépendants à s'interroger sur la légitimité de l'augmentation des budgets alloués aux nombreuses agences de l'État, alors même que le Conseil départemental est contraint de réduire les siens.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame GENTIL et donne la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO prend la défense de l'ADEME en soulignant son indépendance par rapport à l'État, ce qui lui permet de mener une véritable politique d'incitation à la responsabilité écologique.

Elle estime que l'augmentation de son budget est justifiée par l'ampleur des enjeux environnementaux actuels et la nécessité d'accompagner les collectivités. Il convient donc, selon elle, d'être très prudent quant à la suppression de cette agence, car son intégration à la DREAL pourrait conduire, dans un contexte de réduction des moyens alloués par l'État, à la disparition de ses missions.

M. LE PRÉSIDENT demande confirmation que l'intervention de l'opposition constitue une remarque d'ordre général ne modifie pas le contenu du vœu. Il entend néanmoins les arguments avancés et soumet le vœu au vote de l'Assemblée.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE RELATIF AU LAC DE VASSIVIERE

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame BOURDEAU.

Mme BOURDEAU remercie Monsieur le Président et précise que les représentants du groupe d'opposition au sein de la troisième commission ont voté contre ce vœu.

Elle donne lecture du vœu suivant.

« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Rappelle qu'en tant que membre du PNR Millevaches, il veille à faire respecter la charte du Parc dont la volonté est aussi de « travailler à la réduction des sources de pollution impactant directement la qualité des cours d'eau » ;

S'inquiète donc des conséquences qu'aurait le projet de porcherie à Royère-de-Vassivière (Creuse) sur la qualité de l'eau du lac de Vassivière et sur le tourisme ;

Précise que cette nouvelle porcherie fermée de 1 200 cochons permettrait de produire 2 000 porcs par an et d'utiliser le lisier comme fertilisant pour des parcelles agricoles ; sur un territoire maillé de cours d'eau et de trois lacs : Vaud-Gélade, le lac de Faux et celui de Vassivière et de nombreuses zones protégées Natura 2000 ;

Réitère son soutien aux agriculteurs qui cherchent à pouvoir vivre dignement de leur labeur ;

S'interroge sur l'avenir du modèle agricole et sur la politique du bien-manger local et durable ;

Souhaite que notre agriculture raisonnée reste un atout de résistance à l'aseptisation et à la standardisation ;

Comprend les inquiétudes de la population sur les risques de pollution de l'eau, le lisier pouvant favoriser le développement de cyanobactéries, dangereuses pour la santé humaine et animale ;

Estime que les enjeux de ce projet dépassent les frontières de la Creuse, le lac de Vassivière étant également en partie sur la Haute-Vienne ;

Souligne que depuis deux ans, des habitants sont mobilisés contre cette implantation et qu'une pétition a recueilli plus de 70 000 signatures ;

Craint que le risque de pollution soit bien réel, d'autant qu'une expertise indépendante menée par un cabinet spécialisé en hydrobiologie indique clairement les menaces qui pèsent sur les cours d'eau et les plans d'eau qui se trouvent à proximité du projet et notamment sur la qualité des eaux du lac de Vassivière, avec un plan d'épandage effectué sur le bassin-versant de cette retenue.

Considérant un risque qui entraînerait non seulement la fermeture de la baignade, mais aussi l'arrêt total de l'ensemble des activités nautiques, des poissons insommes et l'interdiction d'abreuvement des animaux ;

Considérant les investissements réalisés pour développer le tourisme autour du lac de Vassivière et pour améliorer les systèmes d'assainissement avec des fonds publics ;

Rappelle que le Conseil départemental, en partenariat avec la SPL Terres de Limousin, agit pour valoriser au quotidien les sites touristiques du département ;

Considérant l'accueil de 15 000 visiteurs par an ;

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,

Souhaite que les représentants de l'État fassent preuve d'une vigilance exemplaire dans la gestion de ce dossier. »

M. LE PRÉSIDENT estime que demander à l'État d'être vigilant constitue un minimum. Il ouvre ensuite la discussion en donnant la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO exprime sa totale opposition au projet, qu'elle estime contraire à la volonté de développement touristique sur ce site majeur, notamment sur la partie haut-viennoise qui est la plus fréquentée. Au-delà des atteintes à l'image du territoire, elle évoque également les nuisances olfactives qu'engendrerait une telle installation.

Rappelant que le tourisme génère 360 M€ de retombées économiques pour le département, Mme MORIZIO juge désolant qu'un tel lieu soit saccagé par cette entreprise. Elle appelle dès lors, comme le préconise le vœu, à une vigilance extrême et à un réexamen objectif du projet.

M. LE PRÉSIDENT, en l'absence d'autres demandes de parole, soumet le vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité, avec six votes contre (Mmes GENTIL, MANUS et NÉGRIER et MM. BOST, BUSSIÈRE CUBERTAFOND pour le groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants).

La séance est levée à 14 h 38.

INDEX DES NOMS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX CITES DANS LE PRESENT PROCES VERBAL DE SEANCE

M. ALLARD	2, 30
M. AUZEMERY	2, 43
M. BARRY	2, 3, 28, 29, 30, 31, 39, 40, 41
M. BEGOUT	2
M. BOISSERIE	2, 5, 34, 53, 54
M. BOST	2, 5, 6, 8, 32, 38, 44, 45, 54, 55
M. BUSSIERE	2, 3, 17, 20, 21, 29, 30, 31, 34, 40, 41, 43
M. CUBERTAFOND	2, 47
M. DESTRUHAUT	2, 7, 8, 24, 28, 32, 44, 48
M. ESCURE	2
M. GERAUDIE	2
M. JOUANNY	2, 52, 53
M. LARCHER	2
M. LE PRESIDENT	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 17, 18, 20, 21, 24, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61
M. LEBLOIS	2
M. MALET	2, 35, 36, 37
M. MIGUEL	2, 48
M. NOUHAUD	2, 45
M. OSTROWSKI	2
M. PIRONNEAU	2
M. RAYMONDAUD	2, 43
M. VEYRIRAS	2
Mme ACHARD	2, 49
Mme ALMOSTER-RODRIGUES	2, 46
Mme AUPETIT-BERTHELEMOT	2, 3, 4, 5, 36, 37, 56, 57
Mme BOURDEAU	2, 42, 56, 57, 58, 59, 60
Mme DEBOURG	2
Mme GENTIL	50, 51, 59
Mme GUILHAT-BARRET	2, 3, 9, 10, 51
Mme LALOGUE	2
Mme LARDY	2, 38
Mme LHOMME-LEOMENT	2, 35, 37
Mme MANUS	2
Mme MARCOUX-LESTIEUX	2, 35
Mme MORIZIO	36, 37, 38, 39, 41, 45, 50, 59, 61
Mme NEGRIER	33, 34, 46, 47, 48, 49, 52
Mme PAULET	2, 21, 24, 32, 44, 50, 51
Mme PLAZZI	2, 54
Mme SELLES	2
Mme TLEMSANI	2
Mme TUYERAS	2, 6, 7, 10, 32, 33, 37, 41, 49, 50, 51
Mme YILDIRIM	3, 31, 32, 47, 48, 52

Procès-verbal adopté lors de la séance plénière du 13 octobre 2026

Le Président du Conseil
départemental,



Jean-Claude LEBLOIS

La secrétaire de séance,



Amandine SELLES